

Le présent document constitue un prospectus simplifié définitif visant chacun des organismes de placement collectif auxquels il se rapporte.

Fonds Scotia^{MD} 2018

Prospectus simplifié définitif

Le 16 mai 2018

Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré (actions de série A)

Catégorie Scotia mixte titres à revenu fixe (actions de série A)

Catégorie Scotia de dividendes canadiens (actions de série A)

Catégorie Scotia mixte actions canadiennes (actions de série A)

Catégorie Scotia mixte actions américaines (actions de série A)

Catégorie Scotia de dividendes mondiaux (actions de série A)

Catégorie Scotia mixte actions internationales (actions de série A)

Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia (actions de série A)

Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia (actions de série A et de série T)

Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia (actions de série A et de série T)

Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia (actions de série A et de série T)

Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia (actions de série A et de série T)

Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia (actions de série A et de série T)

Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia (actions de série A et de série T)

Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia (actions de série A et de série T)

Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia (actions de série A et de série T)

Les Fonds et les Portefeuilles qui précèdent sont tous des catégories de Catégorie société Scotia inc.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les Fonds et les titres qu'ils offrent aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Les titres des Fonds ne peuvent être offerts et vendus aux États-Unis que conformément à des dispenses d'inscription.



Table des matières

Introduction	i
Information propre à chaque Fonds	1
Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré	5
Catégorie Scotia mixte titres à revenu fixe	8
Catégorie Scotia de dividendes canadiens	11
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes	14
Catégorie Scotia mixte actions américaines	16
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux	19
Catégorie Scotia mixte actions internationales	22
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	24
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	27
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	31
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia ...	35
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	39
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	42
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	46
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	50
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	54
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?	58
Modalités d'organisation et de gestion des Fonds	68
Achats, substitutions et rachats	70
Services facultatifs	74
Frais	76
Incidence des frais d'acquisition	79
Rémunération du courtier	80
Incidences fiscales pour les épargnants	80
Quels sont vos droits?	82

Introduction

Sauf indication contraire, dans les présentes :

Banque Scotia comprend La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia^{MD}) et les membres de son groupe, y compris Gestion d'actifs 1832 S.E.C., Placements Scotia Inc. et Scotia Capitaux Inc. (y compris ScotiaMcLeod^{MD} et Scotia iTRADE^{MD}, chacune une division de Scotia Capitaux Inc.);

Catégories Portefeuille INNOVA Scotia s'entend de la Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia, de la Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia, de la Catégorie de croissance équilibrée INNOVA Scotia, de la Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia et de la Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia;

Catégories Portefeuille Partenaires Scotia s'entend de la Catégorie de revenu équilibré Partenaires Scotia, de la Catégorie de croissance équilibrée Partenaires Scotia, de la Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia et de la Catégorie de croissance maximale Partenaires Scotia;

conseil s'entend du conseil d'administration de la société;

Fiducies s'entend des Fonds Scotia qui sont structurés comme des fiducies de fonds commun de placement et qui émettent des parts;

Fonds s'entend d'un Fonds Société, y compris un Portefeuille, qui est offert aux fins de vente aux termes du présent prospectus simplifié et, lorsque le contexte l'exige, s'entend des Fonds Scotia, que ce soit un Fonds Société, une Fiducie ou un Fonds S.E.C.;

Fonds de référence s'entend du Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes, du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, du Fonds Scotia de revenu canadien, et un *Fonds de référence* s'entend de l'un d'eux;

Fonds S.E.C. s'entend d'un fonds d'investissement structuré en société en commandite, constitué à l'occasion, dans lequel un ou plusieurs Fonds Société peuvent investir;

Fonds Scotia s'entend de tous nos OPC et des séries de ceux-ci qui sont offerts aux termes de prospectus simplifiés distincts sous la bannière des Fonds Scotia^{MD} et comprend les OPC Scotia offerts dans le présent prospectus simplifié;

Fonds Société s'entend des Fonds Scotia qui sont des catégories de la société et un *Fonds Société* s'entend de l'un d'eux;

fonds sous-jacent s'entend d'un fonds d'investissement (soit un Fonds Scotia ou un autre fonds d'investissement, y compris un fonds négocié en bourse) dans lequel un fonds investit;

gestionnaire, 1832 S.E.C., nous, notre et nos s'entendent de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.;

Loi de l'impôt s'entend de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);

Portefeuilles ou *Catégories Portefeuille* s'entend des Catégories Portefeuille INNOVA Scotia et des Catégories Portefeuille Partenaires Scotia offertes aux fins de vente aux termes du prospectus simplifié et *Portefeuille* ou *Catégorie Portefeuille* s'entend de l'un d'eux;

porteur de titres s'entend des actionnaires d'un Fonds Société ou des porteurs de parts d'une Fiducie ou d'un Fonds S.E.C., selon le cas;

société s'entend de Catégorie société Scotia inc.;

titres d'un Fonds s'entend des parts ou des actions d'un Fonds, selon le cas;

titres de référence s'entend des titres de portefeuille détenus par un Fonds de référence.

Le présent prospectus de placement simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision de placement éclairée relativement aux Fonds et à comprendre vos droits en tant qu'épargnant. Il se divise en deux parties. La première partie, qui va de la page 1 à la page 57, contient de l'information propre à chaque Fonds offert en vente aux termes du présent prospectus simplifié. La deuxième partie, qui va de la page 58 à la page 82, contient de l'information générale sur tous les Fonds offerts en vente aux termes du présent prospectus simplifié ainsi que sur les risques généraux associés à un placement dans les OPC, et les noms des entreprises chargées de la gestion des Fonds.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chaque Fonds dans la notice annuelle, le dernier aperçu du fonds, les derniers rapports financiers intermédiaires et états financiers annuels déposés et les derniers rapports de la direction sur le rendement du fonds annuel et intermédiaire déposés.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de la notice annuelle, du dernier aperçu du fonds et des états financiers des Fonds ainsi que des rapports de la direction sur le rendement du fonds en composant le

1-800-387-5004 pour le service en français ou 1-800-268-9269 (416-750-3863 à Toronto) pour le service en anglais, ou en les demandant à votre spécialiste en investissement inscrit. Vous trouverez également ces documents sur notre site Web au www.fondsscotia.com.

De plus, ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds se trouvent sur le site Web www.sedar.com.

Information propre à chaque Fonds

Les Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié font partie de la famille des Fonds Scotia. Chaque Fonds est une catégorie distincte d'actions d'OPC de la société et chaque catégorie est divisée en une ou plusieurs séries distinctes. Chaque Fonds est lié à un portefeuille de placements ayant ses propres objectifs de placement. Chaque action d'une série représente une participation égale et indivise dans la partie de l'actif net du Fonds attribuable à cette série. Chaque série comporte ses propres frais et calcule le cours de ses propres actions. Tous les Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié offrent des actions de série A et certains des Fonds offrent aussi des actions de série T.

Les séries comportent des frais de gestion différents et s'adressent à différents épargnants. Les actions des séries A et T sont offertes à tous les épargnants. Vous trouverez des détails sur les différentes séries d'actions à la rubrique *À propos de la série d'actions*.

Descriptions des Fonds

Dans les pages qui suivent, vous trouverez la description détaillée de chacun des Fonds pour vous aider à prendre une décision quant au choix de placements. Le texte de chaque rubrique dans la description de chaque fonds vous indique ce qui suit :

Détail du Fonds

Il s'agit d'un bref aperçu de chaque Fonds : sa date de création et son admissibilité aux régimes enregistrés, comme les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-retraite (« **REER** »), des fonds enregistrés de revenu de retraite (« **FERR** »), des régimes enregistrés d'épargne-études (« **REEE** »), des régimes de participation différée aux bénéfices, des régimes enregistrés d'épargne-invalidité (« **REEI** ») et des comptes d'épargne libre d'impôt (« **CELI** ») (collectivement, les « **régimes enregistrés** »).

Tous les Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié sont, ou devraient être, des placements admissibles en vertu de la Loi de l'impôt pour des régimes enregistrés. Dans certains cas, il se peut que nous devions limiter l'achat d'actions de certains Fonds par certains régimes enregistrés.

Quels types de placements les Fonds font-ils?

Cette rubrique vous indique les objectifs de placement fondamentaux de chaque Fonds et les stratégies de placement qu'il utilise pour tenter de réaliser ces objectifs. Tout changement apporté aux objectifs de placement fondamentaux d'un Fonds doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres du Fonds convoquée à cette fin.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des placements qui tirent leur valeur du prix d'un autre placement ou des fluctuations anticipées des taux d'intérêt, des taux de change ou des indices boursiers. Les instruments dérivés sont habituellement des contrats conclus avec une autre partie en vue d'acheter ou de vendre un bien à une date ultérieure et à un prix convenu. Les options, les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés et les swaps constituent des exemples d'instruments dérivés.

- Les *options* confèrent généralement à leur porteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un bien, comme un titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Le porteur de l'option verse habituellement à l'autre partie un paiement en espèces, appelé prime, pour avoir convenu de lui accorder l'option.
- Les *contrats à terme de gré à gré* constituent des ententes visant la vente ou l'achat d'un bien, comme un titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Les parties doivent conclure le marché ou parfois verser ou recevoir un paiement en espèces même si le prix a fluctué au moment de la conclusion du marché. Les contrats à terme de gré à gré ne sont généralement pas négociés sur les bourses organisées et ils ne sont pas assujettis à des modalités normalisées.
- Les *contrats à terme standardisés*, comme les contrats à terme de gré à gré, constituent des ententes visant la vente ou l'achat d'un bien, comme un titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Les parties doivent conclure le marché ou parfois verser ou recevoir un paiement en espèces même si le prix a fluctué au moment de la conclusion du marché. Les contrats à terme standardisés sont généralement négociés sur les marchés à terme enregistrés. Le marché impose généralement certaines modalités normalisées.

- Les *swaps* constituent des ententes intervenues entre deux parties ou plus en vue d'échanger des montants en capital ou des versements fondés sur le rendement de différents placements. Les swaps ne sont pas négociés sur les bourses organisées et ils ne sont pas assujettis à des modalités normalisées.

Un Fonds peut utiliser des instruments dérivés tant qu'il les utilise conformément à ses objectifs de placement et qu'il respecte les règlements canadiens sur les valeurs mobilières. Tous les Fonds peuvent utiliser des instruments dérivés pour couvrir leurs placements à l'égard des pertes résultant de variations des taux de change, des taux d'intérêt et des cours boursiers. Certains des Fonds peuvent également utiliser des instruments dérivés pour obtenir une exposition aux marchés financiers ou pour investir indirectement dans des titres ou d'autres biens, ce qui peut être plus économique que d'acheter les titres ou biens directement.

Si un Fonds utilise des instruments dérivés à des fins autres que de couverture, il doit détenir suffisamment d'espèces ou d'instruments du marché monétaire pour couvrir intégralement ses positions, comme l'exige la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières.

Investir dans d'autres fonds d'investissement

Chacun des Fonds peut à l'occasion investir une partie ou la totalité de son actif dans d'autres fonds sous-jacents que nous gérons, y compris d'autres Fonds Scotia, ou qui sont gérés par les membres de notre groupe ou les personnes avec lesquelles nous avons des liens, ou encore par des tiers gestionnaires de placement. Lorsqu'il prend la décision d'investir dans d'autres fonds d'investissement ou d'obtenir une exposition à ceux-ci, le conseiller en valeurs peut tenir compte de divers critères, notamment du style de gestion, du rendement et de la constance du placement, des caractéristiques du risque et de la qualité du gestionnaire ou du conseiller en valeurs du fonds sous-jacent.

Fonds négociés en bourse

Les OPC peuvent investir une partie ou la totalité de leur actif dans des titres de fonds négociés en bourse (« **FNB** »). En règle générale, en vertu de la législation sur les valeurs mobilières, un OPC ne peut investir dans les titres d'un FNB qui sont des « parts liées à un indice boursier » que si :

- l'OPC ne paie aucuns frais de gestion ni aucuns honoraires d'incitation qui, pour une personne raisonnable, doubleraient des frais payables par le FNB pour le même service;

- l'OPC ne paie aucune commission de vente ni aucuns frais de rachat pour ses achats ou rachats de titres du FNB si ce dernier est géré par le gestionnaire de l'OPC ou un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec lui; et
- l'OPC ne paie aucune commission de vente ni aucuns frais de rachat, sauf les honoraires de courtage, pour ses achats ou rachats de titres du FNB qui, pour une personne raisonnable, doubleraient des frais payables par un épargnant dans l'OPC.

Les proportions et les types de FNB détenus par un OPC varieront en fonction du risque et des objectifs de placement de l'OPC. (Pour plus d'information, voir *Investir dans d'autres fonds d'investissement* ci-dessus.)

Les Fonds ont reçu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières pour investir dans certains titres de FNB inscrits à la cote d'une bourse de valeurs reconnue au Canada qui ne sont pas des « parts liées à un indice » lorsque : (i) un Fonds ne vend pas à découvert des titres du FNB; (ii) le FNB n'est pas un fonds marché à terme; (iii) le FNB ne se fie pas à une dispense relativement à l'achat de matières premières supports, à l'achat, à la vente ou à l'utilisation d'instruments dérivés visés, ou (iv) un levier est employé. Les Fonds ont obtenu une autre dispense pour investir dans certains FNB créés et gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée conformément à la dispense susmentionnée et à certaines autres conditions.

Fonds négociés en bourse liés au cours de l'or

Certains Fonds ont reçu des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières l'autorisation d'investir, sans emprunter, dans des fonds négociés en bourse dont les titres sont négociés à une bourse de valeurs du Canada ou des États-Unis et qui détiennent de l'or, des certificats d'or autorisés ou certains instruments dérivés dont l'actif sous-jacent consiste en de l'or ou des certificats d'or autorisés (les « **FNB or** »), pourvu qu'un tel placement soit conforme aux objectifs de placement du Fonds et que l'exposition en or de la valeur marchande globale du Fonds (directement ou indirectement, y compris des FNB or) n'excède pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, selon la valeur marchande de celui-ci au moment du placement.

Certains Fonds participent à des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres

Certains Fonds peuvent conclure des conventions de mise en pension ou de prise en pension de titres pour réaliser un revenu additionnel à partir des titres du portefeuille d'un

Fonds. Lorsqu'un OPC accepte de vendre un titre à un prix et de le racheter (habituellement à un prix inférieur) à une date ultérieure donnée, il conclut une opération de mise en pension. Lorsqu'un OPC accepte d'acheter un titre à un prix et de le vendre (habituellement à un prix plus élevé) à une date ultérieure donnée, il conclut une opération de prise en pension. Vous trouverez une description des stratégies que les Fonds utilisent pour minimiser les risques associés à ces opérations à la rubrique *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Certains Fonds prêtent leurs titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres pour réaliser un revenu additionnel à partir des titres qu'ils détiennent en portefeuille. Un OPC peut prêter certains des titres qu'il détient dans son portefeuille à des prêteurs admissibles moyennant une garantie appropriée. Vous trouverez une description des stratégies que les Fonds utilisent pour minimiser les risques associés à ces opérations à la rubrique *Risque associé aux opérations de prêt de titres*.

Fonds qui ont recours à la vente à découvert

Les OPC peuvent conclure un nombre limité de ventes à découvert en vertu de la législation en valeurs mobilières. Une « vente à découvert » a lieu lorsque l'OPC emprunte les titres d'un prêteur pour ensuite les vendre sur le marché libre (ou « vendre à découvert »). À une date ultérieure, le même nombre de titres est racheté par l'OPC et retourné au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé chez le prêteur, à qui l'OPC verse des intérêts. Si la valeur des titres diminue entre le moment où l'OPC les emprunte et celui où il les rachète et les retourne, l'OPC réalise un profit sur la différence (une fois déduits les intérêts à payer au prêteur). L'OPC dispose ainsi de possibilités de gain plus nombreuses lorsque les marchés sont généralement volatils ou en baisse.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Cette rubrique présente les risques associés à un placement dans le Fonds. Vous trouverez une description de chacun des risques à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC*.

Méthode de classification du risque de placement

Tel que le requièrent les lois sur les valeurs mobilières applicables, nous établissons le degré de risque de placement de chaque Fonds conformément à la méthode normalisée de classification du risque fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée en fonction de l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds. L'écart-type est un outil statistique utilisé pour mesurer la variabilité historique des rendements d'un Fonds par rapport à son rendement moyen. Plus l'écart-type d'un Fonds est grand, plus les rendements du Fonds ont fluctué dans le passé. Un Fonds ayant un grand écart-type sera classé plutôt risqué.

Lorsqu'un Fonds offre des titres auprès du public depuis moins de dix ans, pour utiliser la méthode normalisée il faut tenir compte de l'écart-type d'un OPC de référence ou d'un indice de référence qui se rapproche le plus raisonnablement possible de l'écart-type du Fonds ou, s'il s'agit d'un Fonds nouvellement constitué, qui devrait se rapprocher le plus raisonnablement possible de l'écart-type du Fonds. L'OPC de référence ou l'indice de référence utilisé pour déterminer le degré de risque d'un Fonds est mentionné à la rubrique *Qui devrait investir dans ce Fonds?* de la section réservée à ce Fonds.

À l'aide de cette méthode, chaque Fonds se verra attribuer un degré de risque se situant dans l'une des catégories suivantes : faible, de faible à moyen, moyen, de moyen à élevé et élevé.

Nous examinerons le degré de risque attribué à chaque Fonds au moins une fois l'an et lorsqu'une modification importante est apportée aux objectifs de placement ou aux stratégies de placement d'un Fonds.

Le rendement antérieur pourrait ne pas être représentatif du rendement futur et la volatilité antérieure d'un Fonds pourrait ne pas être représentative de la volatilité future. Il est possible que dans certaines circonstances nous croyions que la méthode normalisée produise un résultat qui ne reflète pas le risque du Fonds en fonction d'autres facteurs qualitatifs. Par conséquent, nous pourrions assigner un degré de risque plus élevé à ce Fonds si nous déterminons qu'il est raisonnable de le faire dans ces circonstances.

On peut obtenir sans frais et sur demande la méthode utilisée par le gestionnaire pour déterminer le degré de risque de placement d'un Fonds en communiquant sans frais avec nous au 1-800-387-5004 pour un service en français ou au 1-800-268-9269 (416-750-3863 à Toronto) pour un service en anglais ou par courriel à fundinfo@scotiabank.com ou par

écrit à l'adresse indiquée sur la couverture arrière du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Cette rubrique peut vous aider à déterminer si le Fonds convient à votre portefeuille de placement. Elle ne constitue qu'un guide d'ordre général. Pour obtenir des conseils à propos de votre portefeuille de placement, vous devriez consulter votre spécialiste en investissement inscrit. Si vous n'en avez pas, vous pouvez consulter un de nos représentants à toute succursale de la Banque Scotia ou en appelant à l'un des bureaux de Placements Scotia Inc.

Politique en matière de dividendes

Cette rubrique vous indique à quel moment le Fonds verse des dividendes. Les dividendes sur les actions détenues dans des régimes enregistrés et dans des comptes non enregistrés sont réinvestis dans des actions additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir des distributions en espèces. Pour obtenir des renseignements sur l'imposition des dividendes, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Il s'agit d'un exemple des frais que le Fonds pourrait payer. Il est conçu pour vous aider à comparer les coûts d'un placement dans le Fonds avec le coût d'un placement dans d'autres OPC. Chaque Fonds paie ses propres frais, mais ils ont des répercussions sur vous parce qu'ils réduisent le rendement du Fonds.

Le tableau vous indique combien de frais aurait payés le Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %. Les renseignements du tableau supposent que le ratio des frais de gestion du Fonds est demeuré tout au long de chaque période indiquée, le même que celui qu'il était durant son dernier exercice terminé. Vous trouverez des détails sur les frais à la rubrique *Frais*.

Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré

À l'heure actuelle, les titres de ce Fonds ne peuvent plus être achetés ni substitués à des titres d'autres fonds, mais pourraient l'être ultérieurement.

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds à revenu fixe
Date de création	Actions de série A : le 28 mai 2012
Type de titres	Actions de série A d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de fournir un revenu et des gains en capital modestes en offrant principalement une exposition aux obligations et bons du Trésor émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada ou leurs organismes et aux instruments du marché monétaire d'émetteurs canadiens, dont les billets de trésorerie, les acceptations bancaires, les titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires et les certificats de placement garantis.

Le Fonds obtiendra une telle exposition de l'une des manières suivantes et selon une combinaison de celles-ci :

- en investissant directement dans les titres à revenu fixe en question;
- en investissant dans des parts du Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant dans des parts d'un Fonds S.E.C. qui utilise des contrats à terme de gré à gré, des billets de dépôt ou d'autres instruments dérivés afin d'obtenir une exposition au rendement du Fonds de référence.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les titres ayant une durée d'une année ou moins auront, en règle générale, une note de R1 (bas) ou une note supérieure

de Dominion Bond Rating Service Limited (DBRS) ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée. Les titres dont la durée est de plus de un an doivent avoir une note de BBB (bas) ou une note supérieure de DBRS ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée.

La durée moyenne des placements du Fonds et du fonds sous-jacent variera en fonction de la conjoncture du marché. Le conseiller en valeurs du Fonds, lorsqu'il investit directement dans de tels titres et dans les titres du fonds sous-jacent, rajuste la durée moyenne des placements pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque associé au taux d'intérêt.

Le Fonds, lorsqu'il investit directement dans de tels titres, et le fonds sous-jacent, utilisent l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements individuels et pour gérer le Fonds ou la durée moyenne des placements du fonds sous-jacent, et ils analysent le risque associé au crédit pour repérer les titres qui offrent un potentiel de rendement élevé à un niveau de risque acceptable. Le Fonds peut également conserver des liquidités pour régler ses frais et (ou) remplir ses obligations de rachat envers les porteurs de titres. Il peut investir dans des effets du marché monétaire.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent aussi investir jusqu'à 30 % de leur actif dans des titres étrangers.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de rajuster la durée moyenne à l'échéance du Fonds, d'obtenir ou de réduire l'exposition à des titres productifs de revenu et d'offrir une couverture contre les variations du taux d'intérêt. Ils n'utiliseront les instruments dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, si la législation en valeurs mobilières le permet, pour gagner un revenu additionnel ou accroître le rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC* –

Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé à la vente à découvert*.

De plus amples renseignements au sujet du fonds sous-jacent sont présentés dans le prospectus simplifié, dans l'aperçu du fonds et dans la notice annuelle.

Le Fonds peut investir dans d'autres fonds d'investissement que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres fonds d'investissement à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou obtient à une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds ou que son exposition à ce dernier.

Les risques liés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux catégories
- risque associé aux marchandises
- risque associé à la concentration

- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé au taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de titres
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC*.

Dans la période de douze mois ayant précédé le 25 avril 2018, jusqu'à 101,2 % de l'actif net du portefeuille était investi dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la

classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de la pondération de l'indice de référence	Description
Indice FTSE TMX Canada des obligations gouvernementales à moyen terme	50	Il s'agit d'une mesure générale des obligations de premier ordre émises par le gouvernement canadien et dont l'échéance à terme effective est supérieure à cinq ans, mais égale ou inférieure à dix ans.
Indice FTSE TMX Canada des obligations gouvernementales à court terme	50	Il s'agit d'une mesure générale des obligations de premier ordre émises par le gouvernement canadien, y compris les sociétés d'État, et dont l'échéance à terme effective est supérieure à un an, mais égale ou inférieure à cinq ans.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez une exposition semblable à celle d'un portefeuille très diversifié de titres à revenu fixe émis ou garantis par le par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada ou leurs organismes et aux instruments du marché monétaire d'émetteurs canadiens;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré; et
- vous investissez à moyen ou à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de dividendes

Le Fonds versera des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclarera. En règle générale, la société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées

par le conseil d'administration de la société, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum les obligations fiscales de la société.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Fonds, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Fonds.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple ci-dessous présente les frais du Fonds associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	14,15	44,59	78,16	177,92 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Scotia mixte titres à revenu fixe

À l'heure actuelle, les titres de ce Fonds ne peuvent plus être achetés ni substitués à des titres d'autres fonds, mais pourraient l'être ultérieurement.

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds de revenu fixe
Date de création	Actions de série A : le 26 novembre 2012
Type de titres	Actions de série A d'une société de placement à capital
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de fournir un revenu et des gains en capital modestes en investissant principalement dans des titres à revenu fixe.

Le Fonds obtient une telle exposition de l'une des manières suivantes ou selon une combinaison de celles-ci :

- en investissant directement dans de tels titres à revenu fixe;
- en investissant dans des parts d'OPC gérés par nous et (ou) par d'autres gestionnaires d'OPC qui investissent dans des titres à revenu fixe;
- en investissant dans des parts d'un Fonds S.E.C. qui utilise des contrats à terme de gré à gré ou d'autres instruments dérivés afin d'obtenir une exposition au rendement d'un fonds sous-jacent.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds négociés en bourse, qui investissent dans des titres à revenu fixe et il peut également investir dans une vaste sélection de titres à revenu fixe.

Lorsque le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, la pondération de ces fonds sous-jacents peut être rajustée périodiquement, au gré du gestionnaire, de manière à

permettre au gestionnaire de recourir à une approche de placement qui gère le risque et augmente la possibilité, pour le Fonds, de réaliser un rendement.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif en espèces ou en effets du marché monétaire tout en cherchant des occasions de placement ou à des fins défensives.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers ou y être exposé à une telle hauteur.

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de rajuster le risque lié au crédit, d'obtenir ou de réduire l'exposition à des titres productifs de revenu et d'offrir une couverture contre les variations du taux d'intérêt et du taux de change. Ils n'utiliseront les instruments dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé à la vente à découvert*.

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent également, si la législation en valeurs mobilières le permet, conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, pour atteindre les objectifs de placement généraux du Fonds et pour gagner un revenu additionnel ou accroître le rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé aux opérations de prêt de titres et Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds peut investir dans d'autres fonds d'investissement que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires de fonds

d'investissement. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres fonds d'investissement à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou y est exposé, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce Fonds.

Les risques liés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux catégories
- risque associé aux marchandises
- risque associé à la concentration
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé au taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé aux gros rachats (Au 25 avril 2018, un épargnant détenait environ 10,0 % des actions en circulation du Fonds.)
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de titres
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC*.

Dans la période de douze mois ayant précédé le 25 avril 2018, jusqu'à 50,2 % de l'actif net du portefeuille était investi dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, jusqu'à 15,1 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes, jusqu'à 15,1 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, jusqu'à 10,2 % dans la série I du Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+ et jusqu'à 10,1 % dans la série I du Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice obligataire universel FTSE TMX Canada	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez une exposition aux titres à revenu fixe;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré; et
- vous investissez à moyen terme ou à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de dividendes

Le Fonds versera des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclarera. En règle générale, la société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par le conseil d'administration de la société, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum les obligations fiscales de la société.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Fonds, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Fonds.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple ci-dessous présente les frais du Fonds associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	14,76	46,53	81,56	185,65 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Scotia de dividendes canadiens

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions canadiennes
Date de création	Actions de série A : le 28 mai 2012
Type de titres	Actions de série A d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'atteindre un revenu de dividendes élevé et une possibilité de rendement total à long terme composé de revenu de dividendes et de croissance du capital à long terme. Il investit surtout dans des actions ordinaires productives de dividendes et dans des actions privilégiées de sociétés canadiennes.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds peut obtenir une exposition à ces placements de l'une des manières suivantes et selon une combinaison de celles-ci :

- en investissant directement dans les titres en question;
- en investissant dans des parts du Fonds Scotia de dividendes canadiens (le « fonds sous-jacent »);
- en utilisant des instruments dérivés afin d'obtenir une exposition aux actions ordinaires et aux actions privilégiées.

Le conseiller en valeurs du Fonds et du fonds sous-jacent utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui versent des dividendes et du revenu et qui présentent des possibilités de croissance du capital à long terme. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les investissements directs et indirects du Fonds ainsi que les actifs du fonds sous-jacent, pris ensemble, sont diversifiés par secteurs et par sociétés pour aider à réduire le risque.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent investir jusqu'à 30 % de leur actif dans des titres étrangers partout dans le monde.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des actions, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers. Ils n'utiliseront les instruments dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, pour atteindre les objectifs de placement généraux du Fonds ou pour gagner un revenu additionnel ou accroître le rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé à la vente à découvert*.

De plus amples renseignements au sujet du fonds sous-jacent sont présentés dans le prospectus simplifié, dans l'aperçu du fonds et dans la notice annuelle.

Le Fonds peut investir dans d'autres fonds d'investissement que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens

ou encore par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres fonds d'investissement à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds ou que son exposition à ce dernier.

Les risques liés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux catégories
- risque associé aux marchandises
- risque associé à la concentration
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé au taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de titres
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC*.

Dans la période de douze mois ayant précédé le 25 avril 2018, jusqu'à 100,2 % de l'actif net du portefeuille était investi dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice suivant :

Indice de référence	Description
Indice composé S&P/TSX	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez réaliser une plus-value du capital à long terme;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré; et
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de dividendes

Le Fonds versera des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclarera. En règle générale, la société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par le conseil d'administration de la société, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum les obligations fiscales de la société.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Fonds, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Fonds.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple ci-dessous présente les frais du Fonds associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	18,25	57,52	100,82	229,49 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Scotia mixte actions canadiennes

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions canadiennes
Date de création	Actions de série A : le 26 novembre 2012
Type de titres	Actions de série A d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de fournir une croissance du capital à long terme. Il investit principalement dans une combinaison d'OPC gérés par nous et (ou) par d'autres gestionnaires d'OPC qui investissent dans des titres de participation canadiens et (ou) directement dans des titres de participation canadiens.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres de participation canadiens et il peut également investir dans une vaste sélection de titres de participation canadiens.

Lorsque le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, la pondération de ces fonds sous-jacents peut être rajustée périodiquement, au gré du gestionnaire, de manière à permettre au gestionnaire de recourir à une approche de placement qui gère le risque et augmente la possibilité, pour le Fonds, de réaliser un rendement.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif en espèces ou en effets du marché monétaire tout en cherchant des occasions de placement ou à des fins défensives.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de rajuster le risque lié au crédit, d'obtenir ou de réduire l'exposition à des

titres productifs de revenu et d'offrir une couverture contre les variations du taux d'intérêt et du taux de change. Ils n'utiliseront les instruments dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé à la vente à découvert*.

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent également, si la législation en valeurs mobilières le permet, conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, pour atteindre les objectifs de placement généraux du Fonds et pour gagner un revenu additionnel ou accroître le rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé aux opérations de prêt de titres et Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds peut investir dans d'autres fonds d'investissement que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres fonds d'investissement à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds

Dans la mesure où le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce Fonds.

Les risques liés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux catégories
- risque associé aux marchandises
- risque associé à la concentration
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé au taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de titres
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC*.

Dans la période de douze mois ayant précédé le 25 avril 2018, jusqu'à 30,2 % de l'actif net du portefeuille était investi dans la catégorie I de la Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge (Placements CI), jusqu'à 20,2 % dans la série O du Fonds de petites entreprises Dynamique, jusqu'à 20,1 % dans la série I du Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre, jusqu'à 20,1 % dans la série O du Fonds de dividendes Advantage Dynamique, et jusqu'à 10,2 % dans la série I du Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds

offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice suivant :

Indice de référence	Description
Indice composé S&P/TSX	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un large éventail de titres de participation canadiens;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré; et
- vous investissez à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de dividendes

Le Fonds versera des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclarera. En règle générale, la société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par le conseil d'administration de la société, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum les obligations fiscales de la société.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Fonds, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Fonds.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple ci-dessous présente les frais du Fonds associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	22,45	70,77	124,04	282,34 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Scotia mixte actions américaines

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions américaines
Date de création	Actions de série A : le 26 novembre 2012
Type de titres	Actions de série A d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de fournir une croissance du capital à long terme. Il investit principalement dans une combinaison d'OPC gérés par nous et (ou) par d'autres gestionnaires d'OPC qui investissent dans des titres de participation américains et (ou) directement dans des titres de participation américains.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds négociés en bourse, qui investissent dans des titres de participation américains et il peut également investir dans une vaste sélection de titres de participation américains.

Lorsque le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, la pondération de ces fonds sous-jacents peut être rajustée périodiquement, au gré du gestionnaire, de manière à permettre au gestionnaire de recourir à une approche de placement qui gère le risque et augmente la possibilité, pour le Fonds, de réaliser un rendement.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif en espèces ou en effets du marché monétaire tout en cherchant des occasions de placement ou à des fins défensives.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers, notamment jusqu'à 30 % de son actif dans des titres cotés en bourse à l'extérieur des États-Unis et dans des certificats américains d'actions étrangères de sociétés établies à l'étranger.

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de rajuster le risque lié au crédit, d'obtenir ou de réduire l'exposition à des titres productifs de revenu et d'offrir une couverture contre les variations du taux d'intérêt et du taux de change. Ils n'utiliseront les instruments dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé à la vente à découvert*.

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent également, si la législation en valeurs mobilières le permet, conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, pour atteindre les objectifs de placement généraux du Fonds et pour gagner un revenu additionnel ou accroître le rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé aux opérations de prêt de titres et Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds peut investir dans d'autres fonds d'investissement que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres fonds d'investissement à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds

Dans la mesure où le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Fonds présente les risques d'un

fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce Fonds.

Les risques liés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux catégories
- risque associé aux marchandises
- risque associé à la concentration
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé au taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de titres
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC*.

Dans la période de douze mois ayant précédé le 25 avril 2018, jusqu'à 35,7 % de l'actif net du portefeuille était investi dans la série I du Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation, jusqu'à 35,6 % dans la série I du Fonds privé Scotia américain de valeur, jusqu'à 16,6 % dans la série O du Fonds Croissance américaine Power Dynamique, et jusqu'à 15,0 % dans la série I du Fonds Scotia de potentiel américain.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le

niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice S&P 500 (\$ CA)	Cet indice, pondéré en fonction de la capitalisation, est conçu pour mesurer le rendement de l'ensemble de l'économie américaine d'après les fluctuations de la valeur marchande globale de 500 actions représentant tous les grands secteurs.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offrent les placements dans des titres de participation d'un large éventail de sociétés américaines;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré; et
- vous investissez à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de dividendes

Le Fonds versera des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclarera. En règle générale, la société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par le conseil d'administration de la société, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum les obligations fiscales de la société.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Fonds, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Fonds.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple ci-dessous présente les frais du Fonds associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	22,76	71,74	125,74	286,21 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Scotia de dividendes mondiaux

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions mondiales
Date de création	Actions de série A : le 28 mai 2012
Type de titres	Actions de série A d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'atteindre un rendement de placement global élevé. Le Fonds investit surtout dans des titres de participation de sociétés à l'échelle internationale qui versent, ou dont on s'attend qu'elles verseront des dividendes, ainsi que dans d'autres types de titres dont on s'attend qu'ils généreront un revenu.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds peut obtenir une exposition à ces placements de l'une des manières suivantes et selon une combinaison de celles-ci :

- en investissant directement dans les titres de participation et (ou) les titres productifs de revenu;
- en investissant dans des parts du Fonds Scotia de dividendes mondiaux (le « fonds sous-jacent »);
- en utilisant des instruments dérivés afin d'obtenir une exposition à ces titres.

Le conseiller en valeurs du Fonds et du fonds sous-jacent cible les sociétés ayant des chances de succès dans leur secteur et évalue ensuite l'incidence des tendances économiques.

Le conseiller en valeurs utilise des techniques telles que l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance et la valeur, ce qui implique l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, son secteur

ainsi que l'économie en général. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières ainsi que les autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- effectue des entrevues auprès de la société, si possible.

Pour prendre la décision d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs évalue si le placement constitue une bonne valeur par rapport à son prix actuel.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds et le fonds sous-jacent sont habituellement diversifiés entre différents pays et différentes régions, mais les placements peuvent varier à l'occasion, selon le point de vue du conseiller en valeurs sur les occasions de placement particulières et les facteurs macroéconomiques.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent également détenir des espèces et peuvent investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans d'autres titres productifs de revenu lorsque la qualité et la durée de chaque placement sont choisies selon la conjoncture du marché.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation de bons de souscription et d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition aux marchés et aux titres individuels plutôt que de souscrire les titres directement afin de se protéger contre les pertes issues des variations des cours des placements et de l'exposition au change. Ils n'utiliseront les instruments dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation canadienne en valeurs mobilières pour gagner un revenu additionnel. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé à la vente à découvert*.

En raison d'une conjoncture économique, boursière et (ou) politique défavorable, l'actif du Fonds et du fonds sous-jacent peut être investi principalement dans une combinaison de titres de participation et d'espèces ou des titres quasi-liquides. Le conseiller en valeurs peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions imposables et elles peuvent augmenter les frais de négociation, ce qui peut entraîner une diminution des rendements du Fonds.

De plus amples renseignements au sujet du fonds sous-jacent sont présentés dans le prospectus simplifié, dans l'aperçu du fonds et dans la notice annuelle.

Le Fonds peut investir dans d'autres fonds d'investissement que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres fonds d'investissement à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce Fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation et dans d'autres titres

productifs de revenu, le Fonds présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques liés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux catégories
- risque associé aux marchandises
- risque associé à la concentration
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé au taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de titres
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC*.

Dans la période de douze mois ayant précédé le 25 avril 2018, jusqu'à 101,1 % de l'actif net du portefeuille était investi dans la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification

du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice MSCI mondial (\$ CA)	Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des actions des marchés développés mondiaux.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez la croissance à long terme en investissant dans des sociétés partout dans le monde;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré; et
- vous investissez à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de dividendes

Le Fonds versera des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclarera. En règle générale, la société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par le conseil d'administration de la société, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum les obligations fiscales de la société.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Fonds, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Fonds.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple ci-dessous présente les frais du Fonds associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	21,01	66,24	116,11	264,29 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Scotia mixte actions internationales

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions internationales
Date de création	Actions de série A : le 26 novembre 2012
Type de titres	Actions de série A d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de fournir une croissance du capital à long terme. Il investit principalement dans une combinaison diversifiée d'OPC gérés par nous et (ou) par d'autres gestionnaires d'OPC qui investissent dans des sociétés situées à l'extérieur des États-Unis et du Canada et (ou) directement dans des titres de participation de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis et du Canada.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres de participation de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis ou du Canada et il peut également investir dans des titres de participation de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis ou du Canada.

Lorsque le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, la pondération de ces fonds sous-jacents peut être rajustée périodiquement, au gré du gestionnaire, de manière à permettre au gestionnaire de recourir à une approche de placement qui gère le risque et augmente la possibilité, pour le Fonds, de réaliser un rendement.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif en espèces ou en effets du marché monétaire tout en cherchant des occasions de placement ou à des fins défensives.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de rajuster le

risque lié au crédit, d'obtenir ou de réduire l'exposition à des titres productifs de revenu et d'offrir une couverture contre les variations du taux d'intérêt et du taux de change. Ils n'utiliseront les instruments dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé à la vente à découvert*.

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent également, si la législation en valeurs mobilières le permet, conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, pour atteindre les objectifs de placement généraux du Fonds et pour gagner un revenu additionnel ou accroître le rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé aux opérations de prêt de titres et Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds peut investir dans d'autres fonds d'investissement que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres fonds d'investissement à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds

Dans la mesure où le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce Fonds.

Les risques liés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux catégories
- risque associé aux marchandises
- risque associé à la concentration
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé au taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé aux gros rachats (Au 25 avril 2018, un épargnant détenait environ 10,5 % des actions en circulation du Fonds et un épargnant détenait environ 12,6 % des actions en circulation du Fonds.)
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de titres
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC*.

Dans la période de douze mois ayant précédé le 25 avril 2018, jusqu'à 60,3 % de l'actif net du portefeuille était investi dans la série I du Fonds privé Scotia d'actions internationales, jusqu'à 20,3 % dans la série I du Fonds Scotia d'actions internationales de valeur, jusqu'à 10,4 % dans la série I du Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation, et jusqu'à 10,2 % dans la série I du Fonds privé Scotia des marchés émergents.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la

classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice MSCI EAEO (\$ CA)	Cet indice représente les entreprises à grande et à moyenne capitalisations des marchés développés du monde, sauf les États-Unis et le Canada.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offrent les titres de participation de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis et du Canada;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré; et
- vous investissez à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de dividendes

Le Fonds versera des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclarera. En règle générale, la société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par le conseil d'administration de la société, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum les obligations fiscales de la société.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Fonds, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Fonds.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple ci-dessous présente les frais du Fonds associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	25,73	81,11	142,16	323,60 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia

À l'heure actuelle, les titres de ce Portefeuille ne peuvent plus être achetés ni remplacés par des titres d'autres fonds, mais ils pourraient ultérieurement redevenir admissibles à de telles opérations.

Détail du Fonds

Type de Fonds	Portefeuille de répartition de l'actif
Date de création	Actions de série A : le 28 mai 2012
Type de titres	Actions de série A d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Portefeuille fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence marquée pour le volet revenu. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC et (ou) de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Il peut également investir une partie de son actif dans des parts d'un ou de plusieurs Fonds S.E.C. qui utilisent des contrats à terme de gré à gré, des billets de dépôt ou d'autres instruments dérivés afin d'obtenir une exposition au rendement des OPC gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : revenu fixe et actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	75 %
Actions	25 %

Le Portefeuille est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière, et il peut investir, directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents, dans une vaste sélection de titres de participation ou de titres à revenu fixe. Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération de chaque catégorie d'actifs de façon à ce qu'elle ne varie pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans des fonds sous-jacents, le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Dans le cadre de son mandat, le conseiller en valeurs a recours à une stratégie à visée fiscale qui tente de minimiser le revenu imposable et qui est atteinte au moyen d'une stratégie de gestion du rendement conçue pour procurer un revenu net inférieur tout en gérant le risque du portefeuille. La stratégie de gestion du rendement implique un transfert dans les actifs du portefeuille de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur ayant une volatilité plus faible. Cette stratégie est une stratégie à visée fiscale étant donné qu'elle passe de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur afin de produire un revenu brut inférieur. Afin de gérer les fluctuations éventuelles au niveau de la volatilité découlant d'un transfert de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur, il pourrait y avoir un transfert à des titres de participation ayant une faible volatilité.

Jusqu'à 40 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et chaque fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements, des prix des marchandises, des taux d'intérêt, des risques associés au crédit, des indices boursiers ou des taux de change pour avoir de l'exposition aux marchés financiers et pour rajuster la durée moyenne à l'échéance. Ils n'utiliseront les instruments dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé à la vente à découvert*.

De plus amples renseignements au sujet de chaque fonds sous-jacent sont présentés dans le prospectus simplifié, dans l'aperçu du fonds et dans la notice annuelle ou encore dans des documents d'information similaires que le fonds sous-jacent rend publics.

Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Portefeuille?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds ou que son exposition à ce dernier.

Les risques liés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux catégories
- risque associé aux marchandises
- risque associé à la concentration
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé au taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux gros porteurs de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC*.

Dans la période de douze mois ayant précédé le 25 avril 2018, jusqu'à 16,8 % de l'actif net du portefeuille était investi dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, jusqu'à 14,2 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu à taux variable, jusqu'à 11,2 % dans la série I du Scotia Total Return Bond LP, et jusqu'à 10,5 % dans la série I du 1832 AM Tactical Asset Allocation LP.

Qui devrait investir dans ce Portefeuille?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de la pondération de l'indice de référence	Description
Indice obligataire universel FTSE TMX Canada	75	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.
Indice MSCI mondial (\$ CA)	15	Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des actions des marchés développés mondiaux.
Indice composé S&P/TSX	10	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, avec une préférence marquée pour le volet de titres à revenu fixe, qui est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;

- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré; et
- vous investissez à moyen ou à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclarera. En règle générale, la société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par le conseil d'administration de la société, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum les obligations fiscales de la société.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

Frais du Portefeuille pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	19,78	62,36	109,31	248,82 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia

Détail du Fonds

Type de Fonds	Portefeuille de répartition de l'actif
Date de création	Actions de série A : le 28 mai 2012 Actions de série T : le 26 mai 2014
Type de titres	Actions des séries A et T d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Portefeuille fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet revenu. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC et (ou) de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Il peut également investir une partie de son actif dans des parts d'un ou de plusieurs Fonds S.E.C. qui utilisent des contrats à terme de gré à gré, des billets de dépôt ou d'autres instruments dérivés afin d'obtenir une exposition au rendement des OPC gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : revenu fixe et actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	60 %
Actions	40 %

Le Portefeuille est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière, et il peut investir, directement ou

indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents, dans une vaste sélection de titres de participation ou de titres à revenu fixe. Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération de chaque catégorie d'actifs de façon à ce qu'elle ne varie pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans des fonds sous-jacents, le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Dans le cadre de son mandat, le conseiller en valeurs a recours à une stratégie à visée fiscale qui tente de minimiser le revenu imposable et qui est atteinte au moyen d'une stratégie de gestion du rendement conçue pour procurer un revenu net inférieur tout en gérant le risque du portefeuille. La stratégie de gestion du rendement implique un transfert dans les actifs du portefeuille de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur ayant une volatilité plus faible. Cette stratégie est une stratégie à visée fiscale étant donné qu'elle passe de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur afin de produire un revenu brut inférieur. Afin de gérer les fluctuations éventuelles au niveau de la volatilité découlant d'un transfert de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur, il pourrait y avoir un transfert à des titres de participation ayant une faible volatilité.

Jusqu'à 60 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et chaque fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements, des prix des marchandises, des taux d'intérêt, des risques associés au crédit, des indices boursiers ou des taux de change pour avoir de l'exposition aux marchés financiers et pour rajuster la durée moyenne à l'échéance. Ils n'utiliseront

les instruments dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé à la vente à découvert*.

De plus amples renseignements au sujet de chaque fonds sous-jacent sont présentés dans le prospectus simplifié, dans l'aperçu du fonds et dans la notice annuelle ou encore dans des documents d'information similaires que le fonds sous-jacent rend publics.

Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Portefeuille?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce Fonds ou que son exposition à ce dernier.

Les risques liés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux catégories
- risque associé aux marchandises
- risque associé à la concentration
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé au taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux gros porteurs de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC*.

Dans la période de douze mois ayant précédé le 25 avril 2018, jusqu'à 13,8 % de l'actif net du portefeuille était investi dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes.

Qui devrait investir dans ce Portefeuille?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de la pondération de l'indice de référence	Description
Indice obligataire universel FTSE TMX Canada	60	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.
Indice MSCI mondial (\$ CA)	24	Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des actions des marchés développés mondiaux.
Indice composé S&P/TSX	16	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, avec une préférence pour le volet titres à revenu fixe, qui est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré; et
- vous investissez à moyen ou à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclarera. En règle générale, la société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par le conseil d'administration de la société, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum les obligations fiscales de la société.

Les épargnants détenant des actions de série T recevront des distributions mensuelles stables qui devraient représenter un remboursement de capital, mais qui peuvent comprendre également des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital.

Le montant en dollars de la distribution mensuelle versée aux épargnants dans des actions de série T peut être rétabli au début de chaque année civile. Le montant de la distribution correspondra à un facteur du taux de versement sur les actions de série T (qui devrait rester d'environ 4 %) et du nombre d'actions de série T du Portefeuille que ces épargnants détiennent au moment de la distribution.

Le taux de versement sur les actions de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que les conditions nécessitent un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollar de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à notre gré.

Les épargnants dans des actions de série T ne devraient pas confondre remboursement de capital ou distribution de dividendes avec le taux de versement ou le rendement des actions de série T.

Le taux de rendement sur les actions de série T du Portefeuille peut être supérieur au rendement des placements du Portefeuille. Un remboursement de capital qui vous est fait n'est pas imposable, mais réduira en général le prix de base rajusté de vos actions aux fins fiscales.

Cependant, si les distributions sont réinvesties dans des actions additionnelles du Portefeuille, le prix de base rajusté augmentera du montant réinvesti.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

Frais du Portefeuille pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	21,01	66,24	116,11	264,29 \$
Actions de série T	21,01	66,24	116,11	264,29 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia

Détail du Fonds

Type de Fonds	Portefeuille de répartition de l'actif
Date de création	Actions de série A : le 28 mai 2012 Actions de série T : le 26 mai 2014
Type de titres	Actions des séries A et T d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Portefeuille fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet appréciation du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC et (ou) de titres de participation et (ou) de titres à revenu de partout dans le monde.

Il peut également investir une partie de son actif dans des parts d'un ou de plusieurs Fonds S.E.C. qui utilisent des contrats à terme de gré à gré, des billets de dépôt ou d'autres instruments dérivés afin d'obtenir une exposition au rendement des OPC gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : revenu fixe et actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	40 %
Actions	60 %

Le Portefeuille est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière, et il peut investir, directement ou

indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents, dans une vaste sélection de titres de participation ou de titres à revenu fixe. Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération de chaque catégorie d'actifs de façon à ce qu'elle ne varie pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans des fonds sous-jacents, le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Dans le cadre de son mandat, le conseiller en valeurs a recours à une stratégie à visée fiscale qui tente de minimiser le revenu imposable et qui est atteinte au moyen d'une stratégie de gestion du rendement conçue pour procurer un revenu net inférieur tout en gérant le risque du portefeuille. La stratégie de gestion du rendement implique un transfert dans les actifs du portefeuille de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur ayant une volatilité plus faible. Cette stratégie est une stratégie à visée fiscale étant donné qu'elle passe de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur afin de produire un revenu brut inférieur. Afin de gérer les fluctuations éventuelles au niveau de la volatilité découlant d'un transfert de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur, il pourrait y avoir un transfert à des titres de participation ayant une faible volatilité.

Jusqu'à 80 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et chaque fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements des prix des marchandises, des taux d'intérêt, des risques associés au crédit, des indices boursiers ou des taux de change pour avoir de l'exposition aux marchés financiers et pour rajuster la durée moyenne à l'échéance. Ils n'utiliseront

les instruments dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé à la vente à découvert*.

De plus amples renseignements au sujet de chaque fonds sous-jacent sont présentés dans le prospectus simplifié, dans l'aperçu du fonds et dans la notice annuelle ou encore dans des documents d'information similaires que le fonds sous-jacent rend publics.

Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Portefeuille?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds ou que son exposition à ce dernier.

Les risques liés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux catégories
- risque associé aux marchandises
- risque associé à la concentration
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé au taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux gros porteurs de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC*.

Qui devrait investir dans ce Portefeuille?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de la pondération de l'indice de référence	Description
Indice obligataire universel FTSE TMX Canada	40	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.
Indice MSCI mondial (\$ CA)	36	Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des actions des marchés développés mondiaux.
Indice composé S&P/TSX	24	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, avec une préférence pour le volet titres de participation, qui est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré; et
- vous investissez à moyen ou à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclarera. En règle générale, la société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par le conseil d'administration de la société, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum les obligations fiscales de la société.

Les épargnants détenant des actions de série T recevront des distributions mensuelles stables qui devraient représenter un remboursement de capital, mais qui peuvent comprendre également des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital.

Le montant en dollars de la distribution mensuelle versée aux épargnants dans des actions de série T peut être rétabli au début de chaque année civile. Le montant de la distribution correspondra à un facteur du taux de versement sur les actions de série T (qui devrait rester d'environ 5 %) et du nombre d'actions de série T du Portefeuille que ces épargnants détiennent au moment de la distribution.

Le taux de versement sur les actions de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que les conditions nécessitent un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollar de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à notre gré.

Les épargnants dans des actions de série T ne devraient pas confondre remboursement de capital ou distribution de dividendes avec le taux de versement ou le rendement des actions de série T.

Le taux de rendement sur les actions de série T du Portefeuille peut être supérieur au rendement des placements du Portefeuille. Un remboursement de capital qui vous est fait n'est pas imposable, mais réduira en général le prix de base rajusté de vos actions aux fins fiscales. Cependant, si les distributions sont réinvesties dans des actions additionnelles du Portefeuille, le prix de base rajusté augmentera du montant réinvesti.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

Frais du Portefeuille pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	21,94	69,15	121,21	275,90 \$
Actions de série T	22,04	69,47	121,77	277,19 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia

Détail du Fonds

Type de Fonds	Portefeuille de répartition de l'actif
Date de création	Actions de série A : le 28 mai 2012 Actions de série T : le 26 mai 2014
Type de titres	Actions des séries A et T d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Portefeuille fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre l'appréciation à long terme du capital et un revenu, avec une préférence marquée pour le volet appréciation du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC et (ou) de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Il peut également investir une partie de son actif dans des parts d'un ou de plusieurs Fonds S.E.C. qui utilisent des contrats à terme de gré à gré, des billets de dépôt ou d'autres instruments dérivés afin d'obtenir une exposition au rendement des OPC gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : revenu fixe et actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	25 %
Actions	75 %

Le Portefeuille est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière, et il peut investir, directement ou

indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents, dans une vaste sélection de titres de participation ou de titres à revenu fixe. Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération de chaque catégorie d'actifs de façon à ce qu'elle ne varie pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans des fonds sous-jacents, le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Dans le cadre de son mandat, le conseiller en valeurs a recours à une stratégie à visée fiscale qui tente de minimiser le revenu imposable et qui est atteinte au moyen d'une stratégie de gestion du rendement conçue pour procurer un revenu net inférieur tout en gérant le risque du portefeuille. La stratégie de gestion du rendement implique un transfert dans les actifs du portefeuille de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur ayant une volatilité plus faible. Cette stratégie est une stratégie à visée fiscale étant donné qu'elle passe de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur afin de produire un revenu brut inférieur. Afin de gérer les fluctuations éventuelles au niveau de la volatilité découlant d'un transfert de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur, il pourrait y avoir un transfert à des titres de participation ayant une faible volatilité.

Jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et chaque fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements des prix des marchandises, des taux d'intérêt, des risques associés au crédit, des indices boursiers ou des taux de change pour avoir de l'exposition aux marchés financiers et pour rajuster la durée moyenne à l'échéance. Ils n'utiliseront

les instruments dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé à la vente à découvert*.

De plus amples renseignements au sujet de chaque fonds sous-jacent sont présentés dans le prospectus simplifié, dans l'aperçu du fonds et dans la notice annuelle ou encore dans des documents d'information similaires que le fonds sous-jacent rend publics.

Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Portefeuille?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds ou que son exposition à ce dernier.

Les risques liés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux catégories
- risque associé aux marchandises
- risque associé à la concentration
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé au taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux gros porteurs de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC*.

Dans la période de douze mois ayant précédé le 25 avril 2018, jusqu'à 10,7 % de l'actif net du portefeuille était investi dans la série I du Fonds privé Scotia d'actions internationales.

Qui devrait investir dans ce Portefeuille?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de la pondération de l'indice de référence	Description
Indice MSCI mondial (\$ CA)	45	Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des actions des marchés développés mondiaux.
Indice composé S&P/TSX	30	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.
Indice obligataire universel FTSE TMX Canada	25	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance d'un portefeuille équilibré, avec une préférence marquée pour le volet titres de participation, qui est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré; et
- vous investissez à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclarera. En règle générale, la société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par le conseil d'administration de la société, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum les obligations fiscales de la société.

Les épargnants détenant des actions de série T recevront des distributions mensuelles stables qui devraient représenter un remboursement de capital, mais qui peuvent en comprendre également des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital.

Le montant en dollars de la distribution mensuelle versée aux épargnants dans des actions de série T peut être rétabli au début de chaque année civile. Le montant de la distribution correspondra à un facteur du taux de versement sur les actions de série T (qui devrait rester d'environ 5 %) et du nombre d'actions de série T du Portefeuille que ces épargnants détiennent au moment de la distribution.

Le taux de versement sur les actions de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que les conditions nécessitent un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollar de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à notre gré.

Les épargnants dans des actions de série T ne devraient pas confondre remboursement de capital ou distribution de dividendes avec le taux de versement ou le rendement des actions de série T.

Le taux de versement sur les actions de série T du Portefeuille peut être supérieur au rendement des placements du Portefeuille. Un remboursement de capital qui vous est fait n'est pas imposable, mais réduira en général le prix de base rajusté de vos actions aux fins fiscales.

Cependant, si les distributions sont réinvesties dans des actions additionnelles du Portefeuille, le prix de base rajusté augmentera du montant réinvesti.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

Frais du Portefeuille pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	23,06	72,70	127,44	290,08 \$
Actions de série T	23,37	73,67	129,13	293,95 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia

Détail du Fonds

Type de Fonds	Portefeuille de répartition de l'actif
Date de création	Actions de série A : le 28 mai 2012 Actions de série T : le 26 mai 2014
Type de titres	Actions des séries A et T d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Portefeuille fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'obtenir une appréciation à long terme du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC et (ou) de titres de participation offerts partout dans le monde.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif. La pondération cible du Portefeuille est composée à 100 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du Portefeuille dans des titres à revenu fixe et réduire d'au plus 20 % l'exposition aux titres de participation.

Le Portefeuille est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière, et il peut investir, directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents, dans une vaste sélection de titres de participation ou de titres à revenu fixe. Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans des fonds sous-jacents, le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Dans le cadre de son mandat, le conseiller en valeurs a recours à une stratégie à visée fiscale qui tente de minimiser le revenu imposable et qui est atteinte au moyen d'une stratégie de gestion du rendement conçue pour procurer un revenu net inférieur tout en gérant le risque du portefeuille. La stratégie de gestion du rendement implique un transfert dans les actifs du portefeuille de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur ayant une volatilité plus faible. Cette stratégie est une stratégie à visée fiscale étant donné qu'elle passe de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur afin de produire un revenu brut inférieur. Afin de gérer les fluctuations éventuelles au niveau de la volatilité découlant d'un transfert de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur, il pourrait y avoir un transfert à des titres de participation ayant une faible volatilité.

Jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et chaque fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements des prix des marchandises, des taux d'intérêt, des risques associés au crédit, des indices boursiers ou des taux de change pour avoir de l'exposition aux marchés financiers et pour rajuster la durée moyenne à l'échéance. Ils n'utiliseront les instruments dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Pour

déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé à la vente à découvert*.

De plus amples renseignements au sujet de chaque fonds sous-jacent sont présentés dans le prospectus simplifié, dans l'aperçu du fonds et dans la notice annuelle ou encore dans des documents d'information similaires que le fonds sous-jacent rend publics.

Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Portefeuille?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds.

Les risques liés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux catégories
- risque associé aux marchandises
- risque associé à la concentration
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers

- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé au taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de titres
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC?*

Dans la période de douze mois ayant précédé le 25 avril 2018, jusqu'à 13,3 % de l'actif net du portefeuille était investi dans la série I du Fonds privé Scotia d'actions internationales, jusqu'à 12,5 % dans la série I du Scotia U.S. Dividend Growers LP, jusqu'à 10,7 % dans la série I du 1832 AM Canadian Dividend LP, et jusqu'à 10,2 % dans la série I du Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation.

Qui devrait investir dans ce Portefeuille?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée

sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de la pondération de l'indice de référence	Description
Indice MSCI mondial (\$ CA)	60	Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des actions des marchés développés mondiaux.
Indice composé S&P/TSX	40	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille de titres de participation, qui est diversifié quant aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré; et
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclarera. En règle générale, la société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par le conseil d'administration de la société, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum les obligations fiscales de la société.

Les épargnants détenant des actions de série T recevront des distributions mensuelles stables qui devraient représenter un remboursement de capital, mais qui peuvent comprendre également des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital.

Le montant en dollars de la distribution mensuelle versée aux épargnants dans des actions de série T peut être rétabli au début de chaque année civile. Le montant de la distribution correspondra à un facteur du taux de versement sur les

actions de série T (qui devrait rester d'environ 5 %) et du nombre d'actions de série T du Portefeuille que ces épargnants détiennent au moment de la distribution.

Le taux de versement sur les actions de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que les conditions nécessitent un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollar de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à notre gré.

Les épargnants dans des actions de série T ne devraient pas confondre remboursement de capital ou distribution de dividendes avec le taux de versement ou le rendement des actions de série T.

Le taux de versement sur les actions de série T du Portefeuille peut être supérieur au rendement des placements du Portefeuille. Un remboursement de capital qui vous est fait n'est pas imposable, mais réduira en général le prix de base rajusté de vos actions aux fins fiscales. Cependant, si les distributions sont réinvesties dans des actions additionnelles du Portefeuille, le prix de base rajusté augmentera du montant réinvesti.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

Frais du Portefeuille pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	24,19	76,26	133,67	304,26 \$
Actions de série T	24,40	76,91	134,80	306,84 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia

Détail du Fonds

Type de Fonds	Portefeuille de répartition de l'actif
Date de création	Actions de série A : le 1 ^{er} février 2016 Actions de série T : le 1 ^{er} février 2016
Type de titres	Actions des séries A et T d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Portefeuille fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille consiste à maintenir un équilibre entre revenu et plus-value du capital à long terme, en favorisant le revenu. Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et d'OPC de revenu gérés par d'autres gestionnaires d'OPC et par nous.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : revenu fixe et actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	65 %
Actions	35 %

Le Portefeuille est diversifié par catégorie d'actifs, style de placement, région et capitalisation boursière et peut investir, directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents, dans une vaste sélection de titres de participation ou de titres à revenu fixe. Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération de chaque catégorie d'actifs de façon à ce qu'elle ne varie pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport

aux pourcentages indiqués ci-dessus. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres fonds sous-jacents, le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Dans le cadre de son mandat, le conseiller en valeurs a recours à une stratégie à visée fiscale qui tente de minimiser le revenu imposable et qui est atteinte au moyen d'une stratégie de gestion du rendement conçue pour procurer un revenu net inférieur tout en gérant le risque du portefeuille. La stratégie de gestion du rendement implique un transfert dans les actifs du portefeuille de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur ayant une volatilité plus faible. Cette stratégie est une stratégie à visée fiscale étant donné qu'elle passe de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur afin de produire un revenu brut inférieur. Afin de gérer les fluctuations éventuelles au niveau de la volatilité découlant d'un transfert de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur, il pourrait y avoir un transfert à des titres de participation ayant une faible volatilité.

Jusqu'à 60 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et chaque fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements, des prix des marchandises, des taux d'intérêt, des risques associés au crédit, des indices boursiers ou des taux de change pour avoir de l'exposition aux marchés financiers et pour rajuster la durée moyenne à l'échéance. Ils n'utiliseront les instruments dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au

sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles un fonds peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé à la vente à découvert*.

De plus amples renseignements au sujet de chaque fonds sous-jacent sont présentés dans le prospectus simplifié, dans l'aperçu du fonds et dans la notice annuelle ou encore dans des documents d'information similaires que le fonds sous-jacent rend publics.

Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Portefeuille?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds.

Les risques liés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux catégories
- risque associé aux marchandises
- risque associé à la concentration
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé au taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de titres
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC*.

Dans la période de douze mois ayant précédé le 25 avril 2018, jusqu'à 16,4 % de l'actif net du portefeuille était investi dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, jusqu'à 13,2 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, et jusqu'à 13,1 % dans la série O du Fonds d'obligations à rendement total Aurion Dynamique.

Qui devrait investir dans ce Portefeuille?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de la pondération de l'indice de référence	Description
Indice obligataire universel FTSE TMX Canada	65	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.
Indice MSCI mondial (\$ CA)	18	Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des actions des marchés développés mondiaux.
Indice composé S&P/TSX	17	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille de base équilibré qui favorise le volet revenu et qui est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré; et
- vous investissez à moyen ou à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclarera. En règle générale, la société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par le conseil d'administration de la société, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum les obligations fiscales de la société.

Les épargnants détenant des actions de série T recevront des distributions mensuelles stables qui devraient représenter un remboursement de capital, mais qui peuvent comprendre également des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital.

Le montant en dollars de la distribution mensuelle versée aux épargnants dans des actions de série T peut être rétabli au début de chaque année civile. Le montant de la distribution correspondra à un facteur du taux de versement sur les actions de série T (qui devrait rester d'environ 4 %) et du nombre d'actions de série T du Portefeuille que ces épargnants détiennent au moment de la distribution.

Le taux de versement sur les actions de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que les conditions nécessitent un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollar de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à notre gré.

Les épargnants dans des actions de série T ne devraient pas confondre remboursement de capital ou distribution de dividendes avec le taux de versement ou le rendement des actions de série T.

Le taux de versement sur les actions de série T du Portefeuille peut être supérieur au rendement des placements du Portefeuille. Un remboursement de capital qui vous est fait n'est pas imposable, mais réduira en général le prix de base rajusté de vos actions aux fins fiscales. Cependant, si les dividendes sont réinvestis dans des actions additionnelles du Portefeuille, le prix de base rajusté augmentera du montant réinvesti.

Pour plus d'information, voir *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

Frais du Portefeuille pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	22,24	70,12	122,90	279,77 \$
Actions de série T	22,96	72,38	126,87	288,79 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée

Partenaires Scotia

Détail du Fonds

Type de Fonds	Portefeuille de répartition de l'actif
Date de création	Actions de série A : le 1 ^{er} février 2016 Actions de série T : le 1 ^{er} février 2016
Type de titres	Actions des séries A et T d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Portefeuille fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille consiste à maintenir un équilibre entre revenu et plus-value du capital à long terme, en favorisant légèrement la plus-value du capital. Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et d'OPC de revenu gérés par d'autres gestionnaires d'OPC et par nous.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : revenu fixe et actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	40 %
Actions	60 %

Le Portefeuille est diversifié par catégorie d'actifs, style de placement, région et capitalisation boursière et peut investir, directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents, dans une vaste sélection de titres de participation ou de titres à revenu fixe. Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération de chaque catégorie d'actifs de façon à ce qu'elle ne varie

pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres fonds sous-jacents, le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Dans le cadre de son mandat, le conseiller en valeurs a recours à une stratégie à visée fiscale qui tente de minimiser le revenu imposable et qui est atteinte au moyen d'une stratégie de gestion du rendement conçue pour procurer un revenu net inférieur tout en gérant le risque du portefeuille. La stratégie de gestion du rendement implique un transfert dans les actifs du portefeuille de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur ayant une volatilité plus faible. Cette stratégie est une stratégie à visée fiscale étant donné qu'elle passe de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur afin de produire un revenu brut inférieur. Afin de gérer les fluctuations éventuelles au niveau de la volatilité découlant d'un transfert de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur, il pourrait y avoir un transfert à des titres de participation ayant une faible volatilité.

Jusqu'à 80 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et chaque fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements des prix des marchandises, des taux d'intérêt, des risques associés au crédit, des indices boursiers ou des taux de change pour avoir de l'exposition aux marchés financiers et pour rajuster la durée moyenne à l'échéance. Ils n'utiliseront les instruments dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur

rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles un fonds peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé à la vente à découvert*.

De plus amples renseignements au sujet de chaque fonds sous-jacent sont présentés dans le prospectus simplifié, dans l'aperçu du fonds et dans la notice annuelle ou encore dans des documents d'information similaires que le fonds sous-jacent rend publics.

Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Portefeuille?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds.

Les risques liés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux catégories
- risque associé aux marchandises
- risque associé à la concentration
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé au taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de titres
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC*.

Dans la période de douze mois ayant précédé le 25 avril 2018, jusqu'à 13,2 % de l'actif net du portefeuille était investi dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, et jusqu'à 10,1 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes.

Qui devrait investir dans ce Portefeuille?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de la pondération de l'indice de référence	Description
Indice obligataire universel FTSE TMX Canada	40	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.
Indice MSCI mondial (\$ CA)	30	Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des actions des marchés développés mondiaux.
Indice composé S&P/TSX	30	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille de base bien équilibré et diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré; et
- vous investissez à moyen ou à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil

d'administration de la société en déclarera. En règle générale, la société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par le conseil d'administration de la société, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum les obligations fiscales de la société.

Les épargnants détenant des actions de série T recevront des distributions mensuelles stables qui devraient représenter un remboursement de capital, mais qui peuvent comprendre également des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital.

Le montant en dollars de la distribution mensuelle versée aux épargnants dans des actions de série T peut être rétabli au début de chaque année civile. Le montant de la distribution correspondra à un facteur du taux de versement sur les actions de série T (qui devrait rester d'environ 5 %) et du nombre d'actions de série T du Portefeuille que ces épargnants détiennent au moment de la distribution.

Le taux de versement sur les actions de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que les conditions nécessitent un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollar de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à notre gré.

Les épargnants dans des actions de série T ne devraient pas confondre remboursement de capital ou distribution de dividendes avec le taux de versement ou le rendement des actions de série T.

Le taux de versement sur les actions de série T du Portefeuille peut être supérieur au rendement des placements du Portefeuille. Un remboursement de capital qui vous est fait n'est pas imposable, mais réduira en général le prix de base rajusté de vos actions aux fins fiscales. Cependant, si les dividendes sont réinvestis dans des actions additionnelles du Portefeuille, le prix de base rajusté augmentera du montant réinvesti.

Pour plus d'information, voir *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez

les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

Frais du Portefeuille pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	23,47	74,00	129,70	295,24 \$
Actions de série T	23,37	73,67	129,13	293,95 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia

Détail du Fonds

Type de Fonds	Portefeuille de répartition de l'actif
Date de création	Actions de série A : le 1 ^{er} février 2016 Actions de série T : le 1 ^{er} février 2016
Type de titres	Actions des séries A et T d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Portefeuille fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille consiste à maintenir un équilibre entre revenu et plus-value du capital à long terme, en favorisant la plus-value du capital. Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et d'OPC de revenu gérés par d'autres gestionnaires d'OPC et par nous.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : revenu fixe et actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	25 %
Actions	75 %

Le Portefeuille est diversifié par catégorie d'actifs, style de placement, région et capitalisation boursière et peut investir, directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents, dans une vaste sélection de titres de participation ou de titres à revenu fixe. Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération de chaque catégorie d'actifs de façon à ce qu'elle ne varie pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport

aux pourcentages indiqués ci-dessus. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres fonds sous-jacents, le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Dans le cadre de son mandat, le conseiller en valeurs a recours à une stratégie à visée fiscale qui tente de minimiser le revenu imposable et qui est atteinte au moyen d'une stratégie de gestion du rendement conçue pour procurer un revenu net inférieur tout en gérant le risque du portefeuille. La stratégie de gestion du rendement implique un transfert dans les actifs du portefeuille de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur ayant une volatilité plus faible. Cette stratégie est une stratégie à visée fiscale étant donné qu'elle passe de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur afin de produire un revenu brut inférieur. Afin de gérer les fluctuations éventuelles au niveau de la volatilité découlant d'un transfert de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur, il pourrait y avoir un transfert à des titres de participation ayant une faible volatilité.

Jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et chaque fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements des prix des marchandises, des taux d'intérêt, des risques associés au crédit, des indices boursiers ou des taux de change pour avoir de l'exposition aux marchés financiers et pour rajuster la durée moyenne à l'échéance. Ils n'utiliseront les instruments dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au

sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles un fonds peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé à la vente à découvert*.

De plus amples renseignements au sujet de chaque fonds sous-jacent sont présentés dans le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds et la notice annuelle ou encore dans des documents d'information similaires que le fonds sous-jacent rend publics.

Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Portefeuille?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds.

Les risques liés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux catégories
- risque associé aux marchandises
- risque associé à la concentration
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé au taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de titres
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC*.

Qui devrait investir dans ce Portefeuille?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée

sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de la pondération de l'indice de référence	Description
Indice MSCI mondial(\$ CA)	38	Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des actions des marchés développés mondiaux.
Indice composé S&P/TSX	37	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.
Indice obligataire universel FTSE TMX Canada	25	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille de base équilibré qui favorise la plus-value du capital et qui est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré; et
- vous investissez à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclarera. En règle générale, la société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par le conseil d'administration de la société, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum les obligations fiscales de la société.

Les épargnants détenant des actions de série T recevront des distributions mensuelles stables qui devraient représenter un remboursement de capital, mais qui peuvent comprendre également des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital.

Le montant en dollars de la distribution mensuelle versée aux épargnants dans des actions de série T peut être rétabli au début de chaque année civile. Le montant de la distribution correspondra à un facteur du taux de versement sur les actions de série T (qui devrait rester d'environ 5 %) et du nombre d'actions de série T du Portefeuille que ces épargnants détiennent au moment de la distribution.

Le taux de versement sur les actions de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que les conditions nécessitent un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollar de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à notre gré.

Les épargnants dans des actions de série T ne devraient pas confondre remboursement de capital ou distribution de dividendes avec le taux de versement ou le rendement des actions de série T.

Le taux de versement sur les actions de série T du Portefeuille peut être supérieur au rendement des placements du Portefeuille. Un remboursement de capital qui vous est fait n'est pas imposable, mais réduira en général le prix de base rajusté de vos actions aux fins fiscales. Cependant, si les dividendes sont réinvestis dans des actions additionnelles du Portefeuille, le prix de base rajusté augmentera du montant réinvesti.

Pour plus d'information, voir *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

Frais du Portefeuille pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	24,60	77,55	135,93	309,42 \$
Actions de série T	25,11	79,17	138,76	315,86 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Portefeuille de croissance maximale

Partenaires Scotia

Détail du Fonds

Type de Fonds	Portefeuille de répartition de l'actif
Date de création	Actions de série A : le 1 ^{er} février 2016 Actions de série T : le 1 ^{er} février 2016
Type de titres	Actions des séries A et T d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Portefeuille fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est la plus-value du capital à long terme. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions gérés par d'autres gestionnaires d'OPC et par nous.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition d'actif. La pondération cible du Portefeuille est de 100 % en actions. Le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du Portefeuille dans des titres à revenu fixe et il peut réduire d'au plus 20 % l'exposition aux actions.

Le Portefeuille est diversifié par catégorie d'actifs, style de placement, région et capitalisation boursière et peut investir, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de fonds sous-jacents, dans un vaste éventail de titres de participation et de titres à revenu fixe. Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres fonds sous-jacents, le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Dans le cadre de son mandat, le conseiller en valeurs a recours à une stratégie à visée fiscale qui tente de minimiser le revenu imposable et qui est atteinte au moyen d'une stratégie de gestion du rendement conçue pour procurer un revenu net inférieur tout en gérant le risque du portefeuille. La stratégie de gestion du rendement implique un transfert dans les actifs du portefeuille de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur ayant une volatilité plus faible. Cette stratégie est une stratégie à visée fiscale étant donné qu'elle passe de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur afin de produire un revenu brut inférieur. Afin de gérer les fluctuations éventuelles au niveau de la volatilité découlant d'un transfert de titres à revenu fixe à rendement élevé à des titres à revenu fixe à rendement inférieur, il pourrait y avoir un transfert à des titres de participation ayant une faible volatilité.

Jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et chaque fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements des prix des marchandises, des taux d'intérêt, des risques associés au crédit, des indices boursiers ou des taux de change pour avoir de l'exposition aux marchés financiers et pour rajuster la durée moyenne à l'échéance. Ils n'utiliseront les instruments dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Pour

déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles un fonds peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC – Risque associé à la vente à découvert*.

De plus amples renseignements au sujet de chaque fonds sous-jacent sont présentés dans le prospectus simplifié, dans l'aperçu du fonds et dans la notice annuelle ou encore dans des documents d'information similaires que le fonds sous-jacent rend publics.

Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres fonds d'investissement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Portefeuille?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à de tels fonds, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds.

Les risques liés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux catégories
- risque associé aux marchandises
- risque associé à la concentration
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux instruments dérivés
- risque associé aux marchés émergents

- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé au taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé aux gros rachats (Au 25 avril 2018, un épargnant détenait environ 10,9 % des actions en circulation du Fonds.)
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de titres
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC?*

Dans la période de douze mois ayant précédé le 25 avril 2018, jusqu'à 12,1 % de l'actif net du portefeuille était investi dans la catégorie I de la Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge (Placements CI).

Qui devrait investir dans ce Portefeuille?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est

basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de la pondération de l'indice de référence	Description
Indice composé S&P/TSX	45	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.
Indice MSCI mondial (\$ CA)	45	Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des actions des marchés développés mondiaux.
Indice obligataire universel FTSE TMX Canada	10	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez surtout un portefeuille tout titres de participation et diversifié quant aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré; et
- vous investissez à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclarera. En règle générale, la société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par le conseil d'administration de la société, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum les obligations fiscales de la société.

Les épargnants détenant des actions de série T recevront des distributions mensuelles stables qui devraient représenter un remboursement de capital, mais qui peuvent comprendre également des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital.

Le montant en dollars de la distribution mensuelle versée aux épargnants dans des actions de série T peut être rétabli au début de chaque année civile. Le montant de la distribution correspondra à un facteur du taux de versement sur les actions de série T (qui devrait rester d'environ 5 %) et du nombre d'actions de série T du Portefeuille que ces épargnants détiennent au moment de la distribution.

Le taux de versement sur les actions de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que les conditions nécessitent un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollar de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à notre gré.

Les épargnants dans des actions de série T ne devraient pas confondre remboursement de capital ou distribution de dividendes avec le taux de versement ou le rendement des actions de série T.

Le taux de versement sur les actions de série T du Portefeuille peut être supérieur au rendement des placements du Portefeuille. Un remboursement de capital qui vous est fait n'est pas imposable, mais réduira en général le prix de base rajusté de vos actions aux fins fiscales. Cependant, si les dividendes sont réinvestis dans des actions additionnelles du Portefeuille, le prix de base rajusté augmentera du montant réinvesti.

Pour plus d'information, voir *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

Frais du Portefeuille pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	26,55	83,69	146,69	333,91 \$
Actions de série T	26,96	84,98	148,96	339,07 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Pour nombre de Canadiens, les OPC sont un moyen simple et abordable d'atteindre leurs objectifs financiers. Mais qu'est-ce exactement qu'un OPC, pourquoi investit-on dans ce type de placement, et quels sont les risques qui y sont associés?

Qu'est-ce qu'un OPC?

Un OPC est un placement dans lequel votre argent est regroupé avec celui de plusieurs autres personnes. Des conseillers en valeurs professionnels utilisent cet argent pour acheter des titres, qui, selon eux, favoriseront l'atteinte des objectifs de placement de l'OPC. Il peut s'agir d'actions, d'obligations, de créances hypothécaires, d'instruments du marché monétaire, ou encore d'une combinaison de toutes ces valeurs mobilières.

Lorsque vous investissez dans un OPC, vous obtenez des titres de l'OPC. Chaque titre représente une quote-part proportionnelle de l'ensemble des actifs de l'OPC. Tous les épargnants d'un OPC partagent le revenu, les gains et les pertes de l'OPC. Ils paient également leur quote-part des frais de l'OPC.

Pourquoi investit-on dans des OPC?

Les OPC offrent aux épargnants trois avantages clés : la gestion financière professionnelle, la diversification et l'accessibilité.

- *Gestion financière professionnelle.* Les conseillers en valeurs professionnels ont les compétences qui leur permettent de prendre des décisions de placement. Ils ont aussi accès à de l'information constamment renouvelée sur les tendances des marchés financiers ainsi qu'à des données et des résultats de recherche complets sur des investissements potentiels.
- *Diversification.* Étant donné que votre argent est regroupé avec celui d'autres épargnants, un OPC offre la diversification dans plusieurs titres qui pourraient par ailleurs ne pas être offerts aux épargnants individuels.
- *Accessibilité.* Les OPC demandent des placements minimaux peu élevés, ce qui les rend accessibles à presque tout le monde.

Aucune garantie

Bien que les OPC offrent de nombreux avantages, il est important de noter qu'un placement dans ceux-ci n'est pas garanti. Contrairement aux comptes bancaires ou aux certificats de placement garanti, les titres d'OPC ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par aucun autre organisme gouvernemental d'assurance-dépôts, et votre placement dans les Fonds n'est pas garanti par La Banque de Nouvelle-Écosse.

Dans des circonstances exceptionnelles, un OPC peut suspendre votre droit de vendre vos titres. Pour obtenir des détails, veuillez vous reporter à la rubrique *Suspension de votre droit d'acheter, de substituer et de vendre des actions.*

Comment sont structurés les OPC?

1832 S.E.C. offre les Fiducies, qui sont des fiducies de fonds commun de placement, et les Fonds Société, qui sont des catégories de la société, société de placement à capital variable. Les OPC possèdent différents types de placement selon leurs objectifs. Ces placements comprennent des titres de participation comme des actions, des titres à revenu fixe comme des obligations et des espèces ou des quasi-espèces comme des bons du Trésor ou des parts d'autres OPC appelés fonds sous-jacents. Les Fiducies investissent dans des titres qui peuvent comprendre les titres d'autres OPC qui sont des fiducies ou des sociétés. Les Fonds Société investissent dans des titres qui peuvent comprendre les titres d'autres OPC qui sont des fiducies, des sociétés ou des sociétés en commandite, comme les Fonds S.E.C. Les Fonds S.E.C. ne sont pas offerts directement aux épargnants et ils sont uniquement offerts aux fins d'achat par les autres Fonds Scotia. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter au prospectus simplifié des Fonds S.E.C. Toutes les formes suivantes d'OPC permettent la mise en commun de fonds par tous les épargnants; toutefois, il existe certaines différences que vous devriez connaître :

- Vous souscrivez des « parts » d'une fiducie de fonds commun de placement et des « actions » d'une société de placement à capital variable. Il s'agit dans les deux cas de droits de propriété.
- Si une société de placement à capital variable a plus d'un objectif de placement, chacun d'eux est représenté par une catégorie d'actions distincte. Chaque catégorie d'actions constitue un OPC distinct. Les actions sont

émises et rachetées selon la valeur liquidative de la catégorie en question.

- Une fiducie de fonds commun de placement n'a qu'un seul objectif de placement.
- Tant les catégories des sociétés de placement à capital variable que les fiducies de fonds commun de placement offrent différentes séries de titres, dont chacune comporte des caractéristiques qui lui sont propres, notamment en ce qui a trait aux distributions sous forme de capital. La rubrique *Achats, substitutions et rachats* présente de plus amples renseignements sur les diverses séries d'actions d'un Fonds.
- Lorsque vous effectuez un échange entre des séries de la même catégorie d'une société de placement à capital variable, il s'agit d'une conversion. En vertu des règles de l'impôt sur le revenu en vigueur, une conversion n'est pas, en général, considérée comme une disposition aux fins de l'impôt et ne donne donc pas lieu à elle seule à des impôts à payer. Une substitution entre catégories d'une société de placement à capital variable sera considérée aux fins de l'impôt sur le revenu comme une disposition à la juste valeur marchande. Par conséquent, vous enregistrerez un gain ou une perte en capital si vous remplaciez vos actions d'un Fonds Société par des actions d'un autre Fonds Société.
- Une société de placement à capital variable peut décider de vendre un placement donné pour diverses raisons, notamment afin de réunir des capitaux pour acquitter le prix de rachat versé aux actionnaires qui font racheter leur placement dans la société de placement à capital variable ou d'appuyer l'objectif de placement d'une catégorie faisant l'objet d'un échange de la part de l'épargnant. Chaque catégorie répond aux besoins de substitution ou de rachat d'abord à partir de l'encaisse attribuable à cette catégorie. Lorsque le niveau des substitutions et des rachats d'une catégorie est, à un moment donné, supérieur à l'encaisse de la catégorie, les placements de portefeuille attribuables à la catégorie peuvent être vendus afin de répondre aux besoins de substitution ou de rachat. Cette opération peut donner lieu à des gains en capital pour la société et peut obliger celle-ci à verser des dividendes sur gains en capital à ses actionnaires. Par conséquent, les actionnaires peuvent être tenus de payer des impôts en raison d'une substitution ou d'un rachat.
- Une société de placement à capital variable est une entité unique et un contribuable unique, quel que soit le nombre de catégories qu'elle offre. La société de placement à capital variable doit consolider les revenus, les gains en capital, les frais et les pertes en capital se rapportant à

tous les placements effectués pour toutes les catégories afin d'établir le montant de l'impôt à payer. Ainsi, les gains en capital d'une catégorie sont compensés par les pertes en capital d'une autre catégorie. Dans le cas des fiducies de fonds commun de placement, les pertes en capital de l'une ne peuvent être déduites des gains en capital de l'autre. Les fiducies de fonds commun de placement sont des entités et des contribuables distincts.

- L'actif et le passif d'une société de placement à capital variable sont attribués à une catégorie donnée ou répartis entre plusieurs catégories multiples, selon la nature de l'actif ou du passif. La société attribuera tous les placements effectués au moyen de souscriptions pour un Fonds Société à ce Fonds Société ainsi que les frais liés à l'acquisition de ces placements. La société déterminera la répartition de ces actifs et de ces passifs à un Fonds Société donné d'une manière qu'elle juge équitable et raisonnable.
- Une société de placement à capital variable verse des dividendes sur le revenu ou les gains en capital, tandis que la fiducie de fonds commun de placement verse des distributions sur le revenu ou les gains en capital. Contrairement aux distributions versées par la fiducie de fonds commun de placement, la société de placement à capital variable ne déclare généralement pas régulièrement de dividendes. Tout impôt sur le revenu payable par une société de placement à capital variable sera réparti entre toutes les catégories ou une ou plusieurs catégories d'une manière raisonnable déterminée par le conseil d'administration de la société, à son entière appréciation. Par conséquent, les actifs d'un Fonds Société peuvent être utilisés pour payer l'impôt payable que la société lui a attribué. Une société de placement à capital variable est imposée sur son revenu de toutes les provenances, à l'exception des gains en capital si elle verse des dividendes suffisants sur ceux-ci. Habituellement, la société de placement à capital variable verse un montant de dividendes ordinaires suffisant pour pouvoir recouvrer l'impôt qu'elle a acquitté sur les dividendes qu'elle a reçus de sociétés canadiennes imposables. La fiducie de fonds commun de placement n'est pas imposée sur son revenu, de quelque provenance qu'il soit, ni sur ses gains en capital, tant qu'elle distribue son revenu imposable net aux porteurs de titres. Les sociétés de placement à capital variable et les fiducies de fonds commun de placement peuvent toutes deux verser des dividendes ou des distributions, selon le cas, prélevés sur les capitaux propres.
- Bien que l'objectif de placement d'une fiducie de fonds commun de placement et celui d'une catégorie d'une société de placement à capital variable puissent être

identiques, le rendement des fonds respectifs ne l'est pas nécessairement. Même si le conseiller en valeurs s'efforce généralement de répartir équitablement les placements en portefeuille entre les fonds, des écarts temporels surviennent en ce qui a trait aux flux de trésorerie dont dispose chaque fonds. Par conséquent, le prix auquel un placement en portefeuille peut être acheté ou vendu peut différer d'un Fonds à l'autre ou certains des placements en portefeuille des fonds pourraient ne pas être les mêmes.

Quels sont les risques associés aux OPC?

Bien que chacun désire faire fructifier son argent lorsqu'il investit, on peut aussi en perdre. C'est ce qui s'appelle le risque. Comme pour d'autres placements, les OPC comportent un certain degré de risque. La valeur des titres d'un Fonds peut changer d'une journée à l'autre pour de nombreuses raisons, notamment à cause de la fluctuation de l'économie, des taux d'intérêt et des nouvelles concernant le marché et l'entreprise en particulier. Cela signifie que la valeur des titres d'OPC peut varier. Lorsque vous vendez vos titres d'un Fonds, vous pourriez obtenir moins d'argent que la somme que vous avez investie.

Le degré de risque dépend des objectifs de placement du Fonds et des types de titres dans lesquels il investit. Un principe général de placement veut que plus le risque est grand, plus il y a de potentiel de gains, mais aussi de pertes. Les fonds de quasi-espèces offrent habituellement le risque le plus faible parce qu'ils investissent dans des placements à court terme très liquides, comme les bons du Trésor. Leurs rendements potentiels sont liés aux taux d'intérêt à court terme. Les fonds de revenu investissent dans des obligations et d'autres placements à revenu fixe. Ces fonds offrent habituellement des rendements à long terme plus élevés que les fonds de quasi-espèces, mais ils comportent plus de risques parce que leur prix peut changer selon la variation des taux d'intérêt. Les fonds de titres de participation exposent les épargnants au degré de risque le plus élevé, car ils investissent dans des titres de participation, comme les actions ordinaires, dont les cours peuvent grimper et chuter de façon marquée dans des laps de temps très courts.

Gestion du risque

Bien que le risque soit un facteur important à examiner lorsque vous choisissez un OPC, vous devez également tenir compte de vos objectifs de placement et du moment où vous aurez besoin de votre argent. Par exemple, si vous économisez pour effectuer un achat important dans l'année qui vient, vous voudrez sans doute investir dans un Fonds

comportant un faible risque. Si vous voulez que votre épargne-retraite croisse au cours des 20 prochaines années, vous pouvez sans doute vous permettre de placer une part plus importante de votre argent dans des fonds d'actions.

Une combinaison de placements bien choisis peut aider à réduire le risque tout en vous permettant d'atteindre vos objectifs de placement. Votre spécialiste en investissement inscrit peut vous aider à construire un portefeuille de placement qui convient à vos objectifs et qui respecte votre tolérance au risque.

Si vos objectifs de placement ou votre tolérance au risque changent, n'oubliez pas que vous pouvez et devriez modifier vos placements pour les adapter à votre nouvelle situation.

Risques spécifiques aux OPC

La valeur des placements que détient un OPC peut changer pour plusieurs raisons. Vous trouverez les risques spécifiques à un placement dans chacun des Fonds dans les descriptions de chaque fonds. La présente rubrique décrit ces risques en détail. Dans la mesure où le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou a une exposition à ces fonds, il s'expose aux mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Par conséquent, toute mention d'un Fonds dans la présente section renvoie également aux fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds peut investir.

Risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires

Les titres adossés à des créances mobilières sont des créances qui sont adossées à un portefeuille de prêts commerciaux ou à la consommation. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont des créances qui sont adossées à un portefeuille de prêts hypothécaires sur des biens immobiliers résidentiels ou commerciaux. Si un OPC investit dans de tels titres, il sera exposé au risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires. En cas de changement de la perception que le marché peut avoir des émetteurs de ce type de titres, ou de la solvabilité des parties en cause, la valeur des titres peut être touchée. Lors d'un placement dans des titres adossés à des créances hypothécaires, il y a aussi le risque que les taux d'intérêt imputés à des prêts hypothécaires baissent, qu'un débiteur hypothécaire soit en défaut en ce qui a trait à ses obligations aux termes d'un emprunt hypothécaire ou que la valeur des biens garantis par l'emprunt hypothécaire baisse.

Risque associé aux catégories

Chaque catégorie d'actions de la société représente un portefeuille distinct de titres, géré selon des objectifs de placement distincts que les autres catégories d'actions de la société ne partagent pas. Les dettes afférentes à chacune des catégories d'actions de la société sont les dettes de la société dans son ensemble. Lorsque l'actif d'une catégorie d'actions de la société ne suffit pas, l'actif des autres catégories d'actions pourrait être mis à contribution pour régler ces passifs. Même si les portefeuilles sont différents et que la valeur de chaque catégorie est calculée de façon séparée, les frais ou les dettes d'une catégorie risquent d'affecter la valeur des autres catégories.

Risque associé aux marchandises

Certains Fonds peuvent investir directement ou indirectement dans l'or ou dans des sociétés qui exercent des activités dans les secteurs de l'énergie ou des ressources naturelles. La valeur marchande des placements dans un tel OPC peut être touchée par les variations défavorables des prix des marchandises. Lorsque les prix des marchandises baissent, cette baisse a généralement une incidence négative sur le bénéfice des sociétés dont les activités sont axées sur les marchandises, telles que le pétrole et le gaz.

Risque associé à la concentration

Lorsque les titres d'un même émetteur détenus par un Fonds dépassent 10 % de l'actif de celui-ci, la liquidité et la diversification du Fonds risquent de se détériorer. En outre, lorsque le Fonds détient des placements importants dans un nombre restreint de sociétés, les fluctuations du cours des titres de ces sociétés risquent d'accroître la volatilité de la valeur liquidative du Fonds.

Risque associé au crédit

Un titre à revenu fixe, comme une obligation, est une promesse de verser de l'intérêt et de rembourser le capital à la date d'échéance. Il y a toujours le risque que l'émetteur n'honore pas cette promesse. Il s'agit alors du risque associé au crédit. Si un Fonds investit dans des titres à revenu fixe, il sera exposé au risque associé au crédit. Le risque associé au crédit est au plus bas chez les émetteurs qui se sont vu octroyer une note de crédit élevée par une agence de notation. Le risque est au plus haut chez les émetteurs dont la note de crédit est basse ou qui n'en ont aucune. Les émetteurs dont la note de crédit est basse offrent habituellement un intérêt plus élevé pour compenser le risque accru. Les obligations d'émetteurs dont la note est faible obtiennent

généralement de meilleurs rendements que les obligations d'émetteurs ayant une note de crédit supérieure et elles ont tendance à être plus volatiles puisque la probabilité de faillite ou de défaut est plus élevée à leur égard. Les notes de crédit peuvent changer au fil du temps. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux placements sur les marchés étrangers* dans le cas des placements dans des titres de créance émis par des sociétés ou des gouvernements étrangers.

Risque associé au change

Lorsqu'un Fonds achète un placement libellé en devises, la fluctuation du taux de change entre la monnaie en cause et le dollar canadien influera sur la valeur de l'OPC.

Risque associé aux instruments dérivés

Si un Fonds utilise des instruments dérivés, il sera exposé au risque associé aux instruments dérivés. Les instruments dérivés peuvent être utiles pour protéger les placements contre les pertes, pour obtenir une exposition aux marchés financiers et pour effectuer des placements indirects, mais ils comportent certains risques :

- Les opérations de couverture à l'aide d'instruments dérivés peuvent ne pas donner les résultats prévus. Les instruments de couverture sont fondés sur des corrélations historiques ou escomptées pour prévoir l'impact de certains événements, qui peuvent ou non se produire. S'ils se produisent, ils peuvent ne pas avoir l'effet escompté.
- Il est difficile de se protéger contre les tendances que le marché a déjà prévues.
- Les frais afférents à la conclusion et au maintien de contrats sur instruments dérivés peuvent réduire les rendements d'un OPC.
- La couverture de devises réduira les gains si la valeur de la devise couverte augmente.
- Il peut devenir difficile de couvrir des devises dans les petits pays nouveaux en raison de la taille limitée de ces marchés.
- La couverture de devises n'offre aucune protection contre la fluctuation de la valeur des titres sous-jacents.
- Rien ne garantit qu'une bourse ou un marché liquide existera pour les instruments dérivés. Cette situation pourrait empêcher un OPC de liquider ses positions pour réaliser des gains ou limiter ses pertes. Au pire, un OPC pourrait subir des pertes parce qu'il est obligé d'exécuter des contrats à terme sous-jacents.

- Le prix des instruments dérivés peut être faussé s'il y a cessation des opérations sur les actions sous-jacentes. Les opérations sur les instruments dérivés pourraient être interrompues s'il y a cessation des opérations sur un grand nombre des actions sous-jacentes. Cela pourrait faire en sorte qu'un OPC éprouve des difficultés à liquider ses positions.
- Le cocontractant d'un contrat sur instruments dérivés pourrait être incapable d'exécuter ses obligations. Lorsque l'OPC utilise des instruments dérivés, il dépend de la capacité du cocontractant à l'opération de s'acquitter de ses obligations. Si le cocontractant ne peut s'acquitter de ses obligations, par exemple en cas de défaut ou de faillite du cocontractant, l'OPC peut s'exposer au risque de pertes du montant qu'il s'attendait à recevoir aux termes des options, des contrats à terme de gré à gré ou d'autres opérations.
- Les opérations sur les instruments dérivés effectuées sur des marchés étrangers pourraient prendre plus de temps et être plus difficiles à réaliser. Les instruments dérivés étrangers sont assujettis au risque associé aux placements sur les marchés étrangers décrit ci-après. Veuillez vous reporter au *Risque associé aux placements sur les marchés étrangers*.
- Les courtiers en valeurs mobilières et les courtiers à terme peuvent détenir les actifs d'un OPC à titre de garantie d'un contrat sur instruments dérivés. Par conséquent, une personne autre que le dépositaire de l'OPC est responsable de la garde de cette partie des actifs de l'OPC.
- La réglementation relative aux instruments dérivés est un domaine du droit qui change rapidement et qui est assujetti aux modifications gouvernementales et aux actions judiciaires. L'incidence de toute modification réglementaire ultérieure pourrait faire en sorte qu'il soit difficile, voire impossible, pour un OPC d'utiliser certains instruments dérivés.
- Les changements aux lois fiscales canadiennes et étrangères, aux lois de nature réglementaire ou aux pratiques et aux politiques administratives d'une autorité fiscale ou réglementaire peuvent avoir une incidence défavorable sur un Fonds et ses épargnants. Par exemple, les contextes fiscal et réglementaire canadiens et étrangers des instruments dérivés sont en évolution, et des changements dans l'imposition ou la réglementation de ces instruments pourraient avoir des effets négatifs sur la valeur des instruments dérivés détenus par un Fonds et sur la capacité de celui-ci à mettre en œuvre des stratégies de placement. L'interprétation de la loi et l'application de pratiques ou de politiques administratives

par une autorité fiscale peuvent aussi influencer sur la caractérisation du bénéfice d'un Fonds comme gain en capital ou revenu. Dans un tel cas, il pourrait être déterminé que le revenu net d'un Fonds à des fins fiscales et la partie imposable de distributions aux épargnants sont plus élevés qu'initialement déclarés, ce qui pourrait faire augmenter les obligations fiscales des épargnants ou du Fonds. Toute obligation fiscale d'un Fonds peut faire baisser la valeur de ce dernier et la valeur du placement d'un épargnant dans le Fonds.

Risque associé aux marchés émergents

Certains OPC peuvent investir dans les titres de sociétés étrangères ou de gouvernements étrangers (autres que celui des États-Unis), notamment des gouvernements de pays en développement ou des sociétés exploitées dans pareils pays. Il se peut que les sociétés sur ces marchés disposent de gammes de produits, de marchés ou de ressources limités, de sorte qu'il peut être difficile de les évaluer. L'instabilité politique, les possibilités de corruption, ainsi qu'une réglementation du secteur des affaires moins rigoureuse peuvent augmenter le risque de fraude ou poser d'autres problèmes d'ordre juridique. Outre le risque associé aux placements sur les marchés étrangers décrit ci-après, ces OPC peuvent subir une plus grande fluctuation en conséquence de ces facteurs.

Risque associé aux titres de participation

Les Fonds qui investissent dans des titres de participation, comme les actions ordinaires, sont influencés par la fluctuation de l'économie en général et des marchés financiers ainsi que par le succès ou l'échec des sociétés émettrices. Lorsque les marchés boursiers sont haussiers, la valeur des titres de participation a tendance à augmenter et, lorsqu'ils sont baissiers, la valeur des titres de participation a tendance à diminuer. Les titres convertibles peuvent aussi être assujettis au risque associé au taux d'intérêt.

Risque associé aux placements sur les marchés étrangers

Les placements émis par des sociétés ou des gouvernements étrangers autres que ceux des États-Unis peuvent comporter plus de risques que des placements au Canada et aux États-Unis.

Les pays étrangers peuvent être touchés par des événements politiques, sociaux, juridiques ou diplomatiques, notamment par l'imposition de contrôles des devises et des changes. Certains marchés étrangers peuvent être moins liquides, sont moins réglementés et sont assujettis à des pratiques en

matière de communication de l'information et à des exigences de divulgation différentes de celles auxquelles sont soumis les émetteurs nord-américains. Il pourrait être plus difficile de faire valoir dans un pays étranger les droits de l'OPC que lui confère la loi. En général, les titres émis sur les marchés plus développés, comme ceux d'Europe occidentale, comportent un risque moins élevé relativement aux placements sur les marchés étrangers. Les titres émis sur les marchés émergents ou en développement, comme ceux d'Asie du Sud-Est ou d'Amérique latine, comportent un risque important associé aux placements sur les marchés étrangers et sont exposés au risque associé aux marchés émergents décrit ci-dessus.

Un Fonds qui détient des participations dans certaines entités de placement étranger peut également s'exposer à des incidences fiscales canadiennes. Les renseignements accessibles à un Fonds et au gestionnaire en ce qui a trait au caractère, pour les besoins de l'impôt canadien, du revenu réalisé ou des distributions reçues par le Fonds d'émetteurs de placements des Fonds peuvent être insuffisants pour permettre au Fonds de déterminer avec exactitude son revenu aux fins de l'impôt canadien à la fin d'une année d'imposition.

Risque associé aux fonds de fonds

Si un Fonds investit dans un autre fonds d'investissement ou y est exposé, les risques associés à un placement dans ce Fonds comprennent les risques associés aux titres dans lesquels le fonds d'investissement investit en plus des autres risques liés au Fonds. Par conséquent, un Fonds assume le risque d'un autre fonds d'investissement et de ses titres respectifs au prorata de son placement dans cet autre fonds d'investissement ou de son exposition à celui-ci. Si l'autre fonds d'investissement suspend les rachats, le Fonds qui investit dans cet autre fonds d'investissement, ou qui y est exposé, pourrait ne pas être en mesure d'évaluer une portion de son portefeuille et pourrait ne pas pouvoir traiter les ordres de rachat.

Risque associé aux fiducies de revenu

Une fiducie de revenu, y compris une FPI, détient généralement des titres de créance et (ou) de participation d'une entreprise active sous-jacente ou a le droit de recevoir une redevance sur les produits d'exploitation générés par cette entreprise. Les distributions et les rendements des fiducies de revenu ne sont pas fixes ni garantis. Les fiducies de revenu sont assujetties aux risques associés au type particulier d'entreprise sous-jacente, notamment les contrats

d'approvisionnement, l'annulation d'un contrat conclu avec un client important ou la survenance d'un litige important.

Les lois applicables à une fiducie de revenu peuvent ne pas limiter, ou peuvent ne pas limiter entièrement, la responsabilité des épargnants de la fiducie de revenu, y compris un Fonds qui investit dans celle-ci, dans le cas de réclamations contre celle-ci. Dans de tels cas, dans la mesure où des réclamations contre la fiducie de revenu, tant en matière délictuelle que contractuelle ou découlant de l'assujettissement à l'impôt ou de toute responsabilité imposée par la loi, ne sont pas réglées par la fiducie de revenu, les épargnants de la fiducie de revenu, y compris un Fonds qui investit dans celle-ci, peuvent être tenus responsables de telles obligations. Les fiducies de revenu cherchent généralement à atténuer ce risque dans le cas de contrats en incluant dans ceux-ci des dispositions stipulant que les obligations de la fiducie de revenu ne lieront pas les épargnants. Toutefois, les épargnants de la fiducie de revenu, y compris un Fonds qui investit dans celle-ci, seraient quand même exposés à des demandes en dommages-intérêts non visées par les dispositions contractuelles d'atténuation de risque, comme des demandes concernant des préjudices personnels ou environnementaux.

Comme le traitement fiscal canadien de certaines fiducies de revenu négociées en bourse (à l'exception de certaines FPI) a changé, de nombreuses fiducies de revenu se sont converties, ou pourraient se convertir, en sociétés par actions, ce qui a eu, et pourrait continuer d'avoir, une incidence sur le cours de ces fiducies.

Risque associé au taux d'intérêt

Les OPC qui investissent dans des titres à revenu fixe, comme les obligations, les créances hypothécaires et les instruments du marché monétaire, sont sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt. En général, lorsque les taux d'intérêt sont à la hausse, la valeur de ces placements a tendance à diminuer. Lorsque les taux diminuent, la valeur des titres à revenu fixe a tendance à augmenter. Les titres à revenu fixe comportant une durée plus longue sont en général plus sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt. Certains types de titres à revenu fixe permettent à leur émetteur de rembourser le capital avant la date d'échéance du titre. Il y a un risque qu'un émetteur exerce ce droit de remboursement anticipé après une baisse des taux d'intérêt et que l'OPC détenant ces titres à revenu fixe reçoive des remboursements de capital avant la date d'échéance prévue du titre et doive réinvestir ces sommes dans des titres assortis de taux d'intérêt plus bas.

Risque associé à l'émetteur

La valeur marchande des titres d'un émetteur particulier peut être plus instable que celle de l'ensemble du marché. En conséquence, si les titres d'un émetteur constituent une partie importante de la valeur marchande de l'actif d'un OPC, les variations de la valeur marchande des titres de cet émetteur peuvent causer de plus grandes fluctuations de la valeur de l'OPC que ce qui serait normalement le cas. Un OPC moins diversifié peut également faire l'objet d'une liquidité réduite si une partie importante de son actif est investie dans un seul émetteur. En effet, l'OPC pourrait ne pas être en mesure de liquider facilement les titres qu'il détient dans l'émetteur en question pour satisfaire aux demandes de rachat.

En général, un OPC ne peut investir plus de 10 % de son actif net dans les titres d'un même émetteur. Cette limite ne s'applique pas aux placements faits dans des titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement canadien ou le gouvernement américain, des titres émis par une chambre de compensation, des titres émis par des OPC assujettis aux exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-102** ») et du *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*, ou des parts liées à un indice boursier émises par un OPC.

Risque lié aux gros rachats

Certains épargnants peuvent détenir une grande partie des titres en circulation d'un Fonds. Par exemple, des institutions comme des banques, des sociétés d'assurance ou d'autres sociétés de fonds de placement peuvent acheter des titres du Fonds pour leurs propres OPC, des fonds distincts, des billets structurés ou des comptes gérés carte blanche. Des particuliers peuvent aussi détenir une partie importante des titres d'un Fonds.

Si un de ces épargnants demande le rachat d'un grand nombre de ses titres d'un Fonds, le Fonds peut être forcé de vendre des placements de son portefeuille à des prix désavantageux afin de répondre à cette demande, ce qui peut se traduire par des fluctuations de prix importantes par rapport à la valeur liquidative du Fonds et réduire son rendement.

Risque associé à la liquidité

La liquidité est une mesure de la rapidité avec laquelle un placement peut être vendu à un juste prix en espèces. Si un OPC ne peut pas vendre un placement rapidement, il se peut qu'il perde de l'argent ou que son bénéfice soit moindre,

surtout s'il doit répondre à un grand nombre de demandes de rachat. En général, les placements dans les petites entreprises, dans les marchés plus petits ou dans certains secteurs de l'économie ont tendance à être moins liquides que d'autres types de placements. Moins un placement est liquide, plus sa valeur a tendance à fluctuer.

Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres

Certains Fonds peuvent effectuer des opérations de mise en pension ou de prise en pension de titres pour réaliser un revenu additionnel. Lorsqu'un Fonds accepte de vendre un titre à un prix et de le racheter des mains de la même personne à une date ultérieure donnée dans l'espoir de faire un profit, il conclut une convention de mise en pension. Lorsqu'un Fonds accepte d'acheter un titre à un prix et de le vendre à la même personne à une date ultérieure donnée dans l'espoir de faire un profit, il conclut une opération de prise en pension. Les Fonds qui participent à une opération de mise en pension ou de prise en pension risquent de faire face ultérieurement à une partie insolvable qui ne sera pas en mesure de mener l'opération à bien. Dans ce cas, la valeur des titres achetés peut chuter ou celle des titres vendus peut augmenter entre le moment où l'autre partie devient insolvable et celui où le Fonds récupère son placement. Afin d'atténuer les risques, un Fonds se conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables lorsqu'il procède à une opération de mise en pension ou de prise en pension de titres, et notamment à l'exigence voulant que chaque opération soit, à tout le moins, entièrement garantie par des titres de premier ordre ou des liquidités valant au moins 102 % de la valeur marchande des titres visés par l'opération. Un Fonds procédera à des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres seulement avec des parties qui, à la lumière d'une évaluation du crédit, ont les ressources et la capacité financière voulues pour respecter leurs engagements découlant de ces opérations. Avant de conclure une convention de mise en pension, un Fonds doit s'assurer que la valeur globale de ses titres vendus aux termes des opérations de mise en pension, ainsi que des titres prêtés aux termes des opérations de prêts de titres, ne dépassera pas 50 % de la valeur liquidative du Fonds juste après la conclusion de l'opération.

Risque associé aux opérations de prêt de titres

Certains OPC peuvent conclure des opérations de prêt de titres pour réaliser un revenu additionnel à partir des titres qu'ils détiennent dans leur portefeuille. Lorsqu'il prête

certaines de ses titres, l'OPC risque de faire face ultérieurement à un emprunteur qui ne peut respecter ses obligations aux termes de la convention de prêt de titres et de devoir prendre possession des biens donnés en garantie. Au moment où le recours est exercé, si les biens donnés en garantie à l'OPC ne sont pas suffisants pour remplacer les titres empruntés, il pourrait subir des pertes. Afin d'atténuer ces risques, un OPC se conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables lorsqu'il procède à une opération de prêt de titres, et notamment à l'exigence voulant que chaque opération soit, à tout le moins, entièrement garantie par des titres de premier ordre ou des liquidités valant au moins 102 % de la valeur marchande des titres visés par l'opération. Un Fonds procédera à des opérations de prêt de titres seulement avec des parties qui, à la lumière d'une évaluation du crédit, ont les ressources et la capacité financière voulues pour respecter leurs engagements découlant de ces opérations. Avant de conclure une opération de prêt de titres, le Fonds doit s'assurer que la valeur globale des titres prêtés et des titres qui ont été vendus aux termes d'opérations de mise en pension ne dépasse pas 50 % de la valeur liquidative du Fonds juste après la conclusion de l'opération.

Risque associé aux séries

Certains OPC offrent deux ou plusieurs séries de parts du même Fonds. Bien que la valeur des parts de chaque série soit calculée séparément, il y a un risque que les frais ou les obligations d'une série de titres influent sur la valeur des titres des autres séries. Si une série est incapable de couvrir ses obligations, la loi oblige les autres séries à couvrir la différence. Nous sommes d'avis que ce risque est très faible.

Risque associé à la vente à découvert

Certains Fonds peuvent procéder à un nombre limité de ventes à découvert. Il y a « vente à découvert » lorsqu'un OPC emprunte des titres auprès d'un prêteur pour ensuite les vendre sur le marché libre (ou « vendre à découvert »). À une date ultérieure, l'OPC rachète le même nombre de titres et les retourne au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé chez le prêteur, à qui l'OPC verse des intérêts. Si la valeur des titres diminue entre le moment où l'OPC emprunte les titres et celui où il les rachète et les retourne, il réalise un profit sur la différence (une fois déduits les intérêts à payer au prêteur). La vente à découvert comporte certains risques. Rien ne garantit que la valeur des titres baissera suffisamment durant la période de la vente à découvert pour compenser les intérêts versés par le Fonds et pour que celui-ci réalise un profit; en fait, les titres vendus à découvert pourraient au contraire s'apprécier.

Le Fonds pourrait aussi avoir du mal à racheter et à retourner les titres empruntés s'il n'y a pas de marché liquide pour ceux-ci. Le prêteur à qui le Fonds a emprunté les titres pourrait faire faillite, et le Fonds pourrait perdre la sûreté déposée auprès du prêteur. Chaque Fonds qui s'engage dans une vente à découvert doit respecter les contrôles et les limites censés contrebalancer les risques; il ne vend alors à découvert que les titres de grands émetteurs pour lesquels on prévoit le maintien d'un marché liquide et limite l'exposition totale aux ventes à découvert. De plus, ces Fonds ne donnent une sûreté qu'aux prêteurs qui répondent à certains critères de solvabilité, sous réserve de certaines limites.

Risque associé aux gros porteurs de titres

Les titres des OPC peuvent être achetés et vendus par de grands épargnants, y compris d'autres Fonds. Si un grand épargnant fait racheter une partie ou la totalité de son placement dans un fonds sous-jacent, ce fonds sous-jacent pourrait devoir réaliser des gains en capital et engager d'autres frais d'opérations afin d'effectuer le rachat. En outre, certains titres peuvent devoir être vendus à des prix non avantageux, réduisant ainsi le rendement potentiel du fonds sous-jacent. Par ailleurs, si un grand épargnant devait augmenter son placement dans un fonds sous-jacent, ce fonds sous-jacent pourrait devoir détenir des liquidités relativement importantes durant une certaine période, jusqu'à ce que le conseiller en valeurs trouve des placements convenables, ce qui pourrait aussi avoir un effet négatif sur le rendement du fonds sous-jacent. Étant donné que le rendement du fonds sous-jacent pourrait subir un effet négatif, il pourrait en être de même pour le rendement du placement des épargnants restant dans le fonds sous-jacent, y compris les autres fonds dominants qui peuvent avoir conservé des placements dans le fonds sous-jacent.

Risque associé aux petites sociétés

Le cours des actions émises par les petites sociétés a tendance à fluctuer davantage que celui des grandes sociétés. Il se peut que les petites sociétés n'aient pas de marché établi pour leurs produits et qu'elles n'aient pas de financement solide. Ces sociétés émettent en général moins d'actions, ce qui augmente leur risque associé à la liquidité.

Risque associé aux FNB sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans des FNB qui peuvent investir dans des actions, des obligations, des marchandises et

d'autres instruments financiers. Les FNB et leurs investissements sous-jacents sont soumis aux mêmes genres de risques de placement généraux que ceux qui s'appliquent aux Fonds. Le risque lié à chaque FNB dépend de la structure et des investissements sous-jacents du FNB.

La capacité des Fonds de réaliser la pleine valeur d'un investissement dans un FNB dépend de leur capacité à vendre de telles parts ou actions de FNB à une bourse de valeurs. Si le Fonds choisit d'exercer son droit de racheter des parts ou des actions de FNB, il pourrait toucher moins de la totalité de la valeur liquidative par part ou action du FNB. Le cours des parts ou des actions des FNB fluctue en fonction de la variation de la valeur liquidative du FNB, de même que de l'offre et de la demande à chaque bourse où le FNB est coté. Les parts et les actions de FNB peuvent se négocier à prime ou à escompte par rapport à la valeur liquidative par part ou par action d'un FNB et rien ne garantit que les parts ou les actions se négocieront à des cours qui reflètent leur valeur liquidative. Les FNB sont ou seront cotés à des bourses canadiennes ou américaines, ou à d'autres bourses de valeurs autorisées à l'occasion par les organismes de réglementation canadiens en valeurs mobilières, mais rien ne garantit qu'un marché public actif sera établi pour les FNB ni qu'un tel marché demeurera actif.

Les Fonds peuvent investir dans des FNB qui (i) investissent dans des titres qui font partie d'un ou de plusieurs indices dans une proportion très semblable à celle que ces titres représentent dans le ou les indices de référence ou (ii) investissent d'une façon qui reproduit essentiellement le rendement de cet ou ces indices de référence. En cas de défaillance du système informatique ou d'autres installations des fournisseurs d'indice ou d'une bourse de valeurs, le calcul de la valeur de ces indices peut être retardé et la négociation des parts ou des actions d'un tel FNB peut être suspendue un certain temps. Si la négociation de titres compris dans les indices cesse, le gestionnaire du FNB peut suspendre l'échange ou le rachat des parts ou actions du FNB jusqu'à ce que la cession des titres soit permise par la loi. Les indices sur lesquels un FNB peut être fondé pourraient ne pas avoir été créés par des fournisseurs d'indices pour les besoins du FNB. Ces fournisseurs ont généralement le droit de faire des rajustements ou de cesser de calculer les indices sans égard aux intérêts du gestionnaire d'un FNB, d'un FNB lui-même ou des épargnants d'un FNB.

Les rajustements apportés aux paniers de titres détenus par un FNB pour tenir compte du rééquilibrage ou des rajustements des indices sous-jacents sur lesquels le FNB est fondé dépendent de la capacité du gestionnaire du FNB et de ses

courtiers à s'acquitter de leurs obligations respectives. Dans le cas où un courtier désigné n'acquitterait pas ses obligations, le FNB serait forcé de vendre ou d'acheter, selon le cas, des titres compris dans l'indice sur lequel il est fondé sur le marché. Si cela se produit, le FNB devra engager des frais d'opérations additionnels qui feraient en sorte que l'écart entre son rendement et celui de cet indice serait supérieur à celui par ailleurs attendu.

Des écarts de correspondance entre le rendement d'un FNB et d'un indice sur lequel il est fondé peuvent survenir pour une foule de raisons. Par exemple, le rendement total généré sera réduit des frais de gestion payables au gestionnaire du FNB, des frais d'opérations engagés pour rajuster le portefeuille de titres détenu par le FNB et des autres frais du FNB, alors que tous ces frais ne sont pas pris en compte dans le calcul des indices.

Risque associé à la retenue fiscale américaine

En règle générale, les dispositions relatives à la conformité fiscale des comptes étrangers prévues dans la loi de 2010 des États-Unis intitulée « Hiring Incentives to Restore Employment Act » (la « FATCA ») imposent une retenue fiscale de 30 % sur les paiements soumis à déduction fiscale (*withholdable payments*) faits à un OPC, à moins que l'OPC ne conclue une entente aux termes de la FATCA avec l'Internal Revenue Service (l'« IRS ») des États-Unis (ou qu'ils ne soient assujettis à une entente intergouvernementale telle que décrite ci-dessous) pour se conformer à certaines exigences de communication d'information et à d'autres exigences. La conformité à la FATCA nécessitera dans certains cas qu'un OPC obtienne certains renseignements de certains épargnants et, au besoin, de ses propriétaires véritables (y compris des renseignements sur leur identité, leur lieu de résidence et leur citoyenneté) et qu'il divulgue ces renseignements, y compris des soldes de compte et documents, à l'IRS.

En vertu de l'accord intergouvernemental entre le Canada et les États-Unis pour la mise en œuvre de la FATCA (l'« AIG Canada-États-Unis ») et de ses dispositions de mise en application prévues dans la Loi de l'impôt, un Fonds sera réputé en conformité avec la FATCA et non assujetti à la retenue d'impôt de 30 % s'il se conforme aux modalités de l'AIG Canada-États-Unis. Aux termes de l'AIG Canada-États-Unis, un Fonds n'aura pas à conclure un accord individuel relatif à la FATCA avec l'IRS, mais devra s'enregistrer auprès de l'IRS et communiquer certains renseignements sur des comptes détenus par des personnes des États-Unis possédant, directement ou indirectement, une participation dans le Fonds, ou sur des comptes détenus par certaines autres personnes ou

entités. De plus, le Fonds peut aussi être tenu de déclarer certains renseignements sur des comptes détenus par des épargnants n'ayant pas fourni les renseignements exigés relativement à leur lieu de résidence et à leur identité, par l'entremise de leur courtier, au Fonds. Le Fonds n'aura pas à fournir d'information directement à l'IRS, mais devra plutôt la transmettre à l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC »). Cette dernière échangera l'information avec l'IRS en vertu des dispositions en vigueur de la convention fiscale Canada-États-Unis. L'AIG Canada-États-Unis précise les comptes particuliers visés par une dispense de divulgation, y compris certains régimes à impôt différé. En investissant dans un Fonds, l'épargnant est réputé avoir consenti à ce que le Fonds divulgue cette information à l'ARC. Si un Fonds ne peut se conformer à l'une des obligations qui lui incombent en vertu de l'AIG Canada-État-Unis, l'imposition de la retenue d'impôt américaine de 30 % peut influencer sur sa valeur liquidative et entraîner une réduction de rendement pour les porteurs de titres. De plus, les frais administratifs que commande la conformité à la FATCA et (ou) à l'AIG Canada-États-Unis et aux règlements ultérieurs peuvent faire augmenter les frais d'exploitation d'un Fonds. Les Fonds peuvent aussi être assujettis à des dispositions de pénalité prévues dans la Loi de l'impôt.

Les paiements soumis à déduction fiscale incluent (i) certains revenus provenant de sources des États-Unis (comme des intérêts, des dividendes et autres revenus passifs), et (ii) le produit brut tiré d'une vente de biens pouvant être source d'intérêts ou de dividendes provenant des États-Unis. La retenue d'impôt s'applique aux paiements susceptibles de retenue effectués au plus tôt le 1^{er} juillet 2014 (ou le 1^{er} janvier 2019 dans le cas du produit brut). La retenue d'impôt de 30 % peut aussi s'appliquer aux paiements en continu étrangers (*foreign passthru payments*) faits par un OPC à certains épargnants le 1^{er} janvier 2019 ou après. La portée des paiements en continu étrangers sera établie à l'aide de règlements du Trésor des États-Unis qui n'ont pas encore été publiés.

Les règles et exigences susmentionnées peuvent être modifiées par des modifications éventuelles à l'AIG Canada-États-Unis et de ses dispositions de mise en application prévues dans la Loi de l'impôt, aux règlements ultérieurs du Trésor américain et à d'autres cadres réglementaires.

Modalités d'organisation et de gestion des Fonds

Gestionnaire

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
1, Adelaide Street East
28^e étage
Toronto (Ontario)
M5C 2V9

En qualité de gestionnaire, nous sommes chargés de l'ensemble des activités et de l'exploitation des Fonds. Cela comprend :

- la prestation ou l'organisation de services de conseiller en valeurs;
- la prestation ou l'organisation de services administratifs.

Le commandité du gestionnaire, Gestion d'actifs 1832 S.E.C., est la propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Conseil d'administration

Le conseil est responsable de la supervision de la société.

Le conseil est actuellement composé de quatre membres dont deux ne sont pas des dirigeants ni des employés de la société. La notice annuelle contient des renseignements additionnels sur le conseil, notamment le nom de ses membres, et sur la régie d'entreprise de la société.

Placeur principal

Placements Scotia Inc.
Toronto (Ontario)

Placements Scotia Inc. est le placeur principal des actions des séries A et T offertes aux termes du présent prospectus simplifié. À titre de placeur principal, Placements Scotia Inc. met en marché et vend des actions des séries A et T. Nous, ou Placements Scotia Inc., pouvons engager des courtiers participants pour nous aider dans la vente des Fonds.

Placements Scotia Inc. est une filiale détenue en propriété exclusive par La Banque de Nouvelle-Écosse, qui est la société mère de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Dépositaire

La Banque de Nouvelle-Écosse
Toronto (Ontario)

Le dépositaire détient les placements des Fonds et en assure la sécurité pour veiller à ce qu'ils ne soient utilisés qu'au profit des épargnants. La Banque de Nouvelle-Écosse est la société mère de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Agent chargé des prêts de titres

La Banque de Nouvelle-Écosse
Toronto (Ontario)

Si un Fonds conclut une opération de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension de titres, La Banque de Nouvelle-Écosse sera alors nommée à titre d'agent chargé des prêts de titres du Fonds. L'agent chargé des prêts de titres agira pour le compte du Fonds dans l'administration des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres que le Fonds a conclues.

Le commandité du gestionnaire, Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., est détenu en propriété exclusive par La Banque de Nouvelle-Écosse.

Agent chargé de la tenue des registres

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
Toronto (Ontario)

En qualité d'agent chargé de la tenue des registres, nous prenons des arrangements pour tenir un registre de tous les porteurs de titres des Fonds, nous traitons les ordres et envoyons des relevés d'impôt aux porteurs de titres.

Auditeur

PricewaterhouseCoopers
s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Toronto (Ontario)

L'auditeur est un cabinet indépendant de comptables professionnels agréés. Le cabinet audite les états financiers annuels des Fonds et donne une opinion quant à la fidélité de ces états financiers selon les normes internationales d'information financière.

Conseiller en valeurs

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
Toronto (Ontario)

Le conseiller en valeurs fournit des conseils de placement et prend des décisions de placement pour les Fonds. Vous trouverez le conseiller en valeurs de chaque Fonds dans les descriptions de Fonds commençant à la page 5. Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est détenue en propriété exclusive par La Banque de Nouvelle-Écosse.

Sous-conseillers en valeurs

Nous avons le pouvoir de retenir les services de sous-conseillers en valeurs. Le sous-conseiller en valeurs offre des conseils de placement et prend des décisions en matière de placement pour le compte de certains des Fonds.

Vous trouverez le sous-conseiller en valeurs de chaque Fonds dans les descriptions de Fonds commençant à la page 5.

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-107** »), le gestionnaire a établi un comité d'examen indépendant (le « **CEI** ») dont le mandat consiste à examiner les questions relatives aux conflits d'intérêts que lui soumet le gestionnaire et à faire des recommandations ou à donner des approbations à leur égard, au besoin, au nom des Fonds. Le CEI est chargé de superviser les décisions du gestionnaire lorsque de telles décisions peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts réels ou apparents, le tout en conformité avec le Règlement 81-107.

Le CEI peut aussi approuver certaines fusions entre les Fonds et d'autres fonds et tout changement de l'auditeur des Fonds. Sous réserve de toutes les exigences des lois visant les sociétés et les valeurs mobilières, l'approbation des porteurs de titres ne sera pas sollicitée à cet égard, mais vous recevrez un préavis écrit d'au moins 60 jours avant la date de prise d'effet d'une telle opération ou d'un tel changement de l'auditeur. En certaines circonstances, l'approbation des porteurs de titres peut être exigée pour l'approbation de certaines fusions.

Le CEI est actuellement composé de cinq membres, tous indépendants du gestionnaire.

Pour chaque exercice financier, le CEI établit pour les porteurs de titres et leur remet un rapport qui décrit le CEI et ses activités et contient la liste complète des instructions permanentes. Ces dernières permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue dans un conflit d'intérêts donné, pourvu qu'il se conforme aux politiques et aux procédures établies pour traiter le conflit d'intérêts en question et fasse périodiquement rapport de la situation au CEI. Ce rapport est accessible sur le site Web du gestionnaire, à www.banquescotia.com, ou sans frais, auprès du gestionnaire, à fundinfo@scotiabank.com.

La notice annuelle contient des renseignements additionnels sur le CEI, y compris le nom de ses membres.

Les Fonds qui investissent dans les fonds sous-jacents qui sont gérés par nous ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens n'exerceront aucun des droits de vote rattachés aux titres de ces fonds sous-jacents. Toutefois, nous pourrions faire en sorte que vous puissiez exercer les droits de vote quant à votre tranche de ces titres.

Les Fonds ont obtenu une dispense des autorités en valeurs mobilières qui les autorise à souscrire des titres de participation d'un émetteur assujéti canadien pendant la période de placement des titres et pour la période de 60 jours qui suit la période de placement (la « **période d'interdiction** ») aux termes d'un placement privé, sans égard au fait qu'un membre du même groupe que le gestionnaire ou une personne avec laquelle il a des liens, tel que Scotia Capitaux Inc., agit à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte dans le cadre du placement des titres de participation. Une telle souscription doit respecter les objectifs de placement de chaque Fonds. De plus, le CEI des Fonds doit approuver le placement conformément aux exigences en matière d'approbation du Règlement 81-107 et cette souscription peut uniquement avoir lieu si elle respecte certaines autres conditions.

Les Fonds ont obtenu une dispense aux autorités en valeurs mobilières afin qu'il soit permis aux Fonds d'investir dans des titres de participation d'un émetteur qui n'est pas un émetteur assujéti au Canada pendant la période d'interdiction, que ce soit aux termes d'un placement privé de l'émetteur au Canada ou aux États-Unis ou d'un placement au moyen d'un prospectus de l'émetteur aux États-Unis visant des titres de la même catégorie, et ce, même si un membre du même groupe que le gestionnaire agit à titre de preneur ferme dans le cadre du placement privé ou du placement au moyen d'un prospectus; pourvu que l'émetteur soit à ce moment un émetteur inscrit aux États-Unis, que le CEI approuve le placement et que l'achat soit effectué conformément à certaines autres conditions.

En plus de la dispense susmentionnée, les Fonds peuvent à l'occasion se voir accorder une dispense à l'égard du Règlement 81-102 afin qu'il leur soit permis d'investir, durant la période d'interdiction, dans les titres d'un émetteur pour lesquels un membre du même groupe que le gestionnaire ou une personne avec laquelle il a des liens, tel que Scotia Capitaux Inc., agit à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte dans le cadre d'un placement, par l'émetteur, de titres de la même catégorie, lorsque les Fonds ne sont pas en mesure de le faire aux termes du Règlement 81-107 ou de la dispense décrite ci-dessus.

Achats, substitutions et rachats

Les actions des séries A et T des Fonds Scotia ne comportent pas de frais d'acquisition. Cela signifie que vous ne payez pas de commission de vente lorsque vous achetez, substituez ou vendez ces actions par notre entremise ou par l'intermédiaire des sociétés de notre groupe. La vente de vos actions est aussi appelée un « rachat ».

Comment passer des ordres

Vous pouvez ouvrir un compte et acheter, substituer ou vendre des parts des Fonds, sous réserve de règles précises établies par votre courtier :

- en téléphonant à une succursale de la Banque Scotia ou en vous y rendant;
- en téléphonant à un bureau de ScotiaMcLeod ou en vous y rendant, ou en visitant le site Web de Scotia iTRADE (ou en téléphonant à celle-ci);
- par l'intermédiaire de Scotia en direct à l'adresse www.banquescotia.com, dès que vous vous serez inscrit à ce service. Vous ne pouvez racheter les Fonds Scotia par l'intermédiaire de Scotia en direct. Il faut plutôt passer des ordres de rachat par l'intermédiaire d'une succursale de la Banque Scotia en personne, par courriel, par télécopieur ou par téléphone.

Vous pouvez aussi ouvrir un compte et passer des ordres chez d'autres courtiers inscrits. Ils peuvent vous demander une commission de vente ou une autre rémunération. Les courtiers doivent nous transmettre les ordres le jour où ils les reçoivent des épargnants.

Toutes les opérations sont fondées sur le prix des actions du Fonds ou sa valeur liquidative par action. Tous les ordres sont traités selon la première valeur liquidative par action calculée après que le Fonds a reçu l'ordre.

Comment calcule-t-on la valeur liquidative par action

Nous calculons normalement la valeur liquidative par action de chaque série de chaque Fonds après la clôture de séance de la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») chaque jour où cette dernière est ouverte aux fins de négociation (un « **jour d'évaluation** »). Dans des circonstances exceptionnelles, nous pouvons suspendre ce calcul, sous réserve de toute approbation réglementaire nécessaire.

La valeur liquidative par action de chaque série d'un Fonds est calculée en (i) en divisant la valeur de son passif et la quote-part des frais communs au marché courante de la quote-part des actifs attribuée à la série, déduction faite de son passif et de la quote-part des frais communs attribuables à la série, par (ii) le nombre total d'actions en circulation de cette série à ce moment-là. Les frais courants de la société sont partagés par l'ensemble des Fonds Société et sont attribués selon la valeur liquidative de chaque Fonds Société et l'attribution à un Fonds Société donné est ensuite traitée comme des frais courants du Fonds Société devant être partagés entre les séries de ce Fonds Société. Nous pouvons attribuer des frais à un Fonds Société en particulier lorsqu'il est raisonnable de le faire. Les titres qui sont négociés à une bourse sont habituellement évalués à leur cours de clôture à cette bourse. Toutefois, si le cours n'est pas une représentation fidèle de la valeur du titre, nous utiliserons une autre méthode pour établir sa valeur, soit l'évaluation à la juste valeur, qui sera utilisée lorsque la valeur d'un titre est touchée par des événements qui se produisent après la clôture de la bourse à laquelle les titres sont principalement négociés. L'évaluation à la juste valeur peut également être utilisée dans d'autres circonstances.

Tous les Fonds sont évalués en dollars canadiens.

À propos de la série d'actions

Les Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié le sont sous forme d'actions des séries A et T seulement. Les séries comportent des frais de gestion différents et s'adressent à différents épargnants :

- Les actions de série A sont offertes à tous les épargnants.
- Les actions de série T sont destinées aux épargnants cherchant des distributions mensuelles stables. **Une partie des distributions sur les actions de série T devrait consister en un remboursement de capital, mais elles pourraient aussi comprendre des dividendes ordinaires.** Tout dividende de gains en capital sera inclus dans les 60 jours qui suivent la fin de l'exercice.

Comment acheter des titres

La Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré, la Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia et la Catégorie Scotia mixte titres à revenu

fixe n'acceptent plus de nouvelles souscriptions et les substitutions de ces titres par les titres d'autres Fonds. La fermeture n'a pas d'incidence sur substitution d'autres Fonds à ces fonds. Il est possible que nous décidions de rouvrir ces Fonds aux nouvelles souscriptions à l'avenir.

Placements minimaux

Les montants minimaux du placement initial et de chaque placement subséquent dans les actions des séries A et T des Portefeuilles INNOVA Scotia sont 50 000 \$ et 50 \$, respectivement, et dans les actions des séries A et T des Portefeuilles Partenaires Scotia, 10 000 \$ et 25 \$, respectivement, les montants minimaux du placement initial et de chaque placement subséquent dans des actions des séries A et T de la Catégorie Scotia de dividendes mondiaux, de la Catégorie Scotia de dividendes canadiens, de la Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré, de la Catégorie Scotia mixte titres à revenu fixe, de la Catégorie Scotia mixte actions canadiennes, de la Catégorie Scotia mixte actions américaines et de la Catégorie Scotia mixte actions internationales sont 1 000 \$ et 25 \$, respectivement. Si vous achetez, vendez ou substituez des actions par l'intermédiaire de courtiers qui ne sont pas membres de notre groupe, vous pourriez être assujéti à des montants initiaux minimaux ou des montants subséquents minimaux plus élevés pour effectuer un placement.

Nous pouvons racheter vos actions après vous avoir remis un avis écrit de 10 jours si la valeur de votre placement dans n'importe quelles actions d'un Fonds tombe en deçà du placement initial minimal. Nous pouvons modifier les montants minimaux pour les placements initiaux et subséquents dans les actions d'un Fonds en tout temps au cas par cas, sous réserve des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Renseignements complémentaires sur les achats

- Les ordres d'achat reçus par le gestionnaire avant la fin des opérations à la Bourse de Toronto, soit en règle générale à 16 h (heure de Toronto), un jour d'évaluation, prendront effet ce jour-là. Les ordres reçus après cette heure prendront effet le jour d'évaluation suivant.
- Nous pouvons refuser la totalité ou toute partie de votre ordre avant la fin du prochain jour ouvrable du Fonds qui reçoit l'ordre. Si nous refusons l'ordre, nous renverrons immédiatement l'argent reçu, sans intérêt.
- Nous pouvons refuser votre ordre si vous avez effectué plusieurs achats et plusieurs ventes d'actions d'un Fonds dans un délai très court, habituellement de 31 jours.

Veillez vous reporter à la rubrique *Opérations à court terme*.

- Vous devez payer vos actions au moment où vous les achetez. Si nous ne recevons pas votre paiement dans les deux jours ouvrables suivant l'établissement du prix d'achat, nous vendrons vos actions le jour ouvrable suivant. Si le produit de la vente est supérieur au coût d'achat des actions, le Fonds conserve la différence. Si le produit est inférieur au coût d'achat des actions, nous devons payer l'insuffisance. Nous pouvons recouvrer l'insuffisance et les frais connexes auprès du courtier qui a passé l'ordre, ou auprès de vous si vous nous avez passé l'ordre directement. Si vous avez recours à un courtier pour placer votre ordre, alors votre courtier peut stipuler dans l'entente convenue avec vous qu'il est en droit d'exiger de vous le remboursement d'un tel montant, plus les frais et charges complémentaires qu'il subit en raison de l'échec, par votre faute, du règlement d'un achat de parts d'un Fonds.
- Votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons une confirmation de votre achat dès que votre ordre aura été traité. Si vous achetez des actions à l'aide de cotisations par prélèvements automatiques, vous recevrez une confirmation d'opération uniquement pour le placement initial et au moment où vous modifierez le montant de votre placement régulier.

Substitutions entre Fonds

Vous pouvez substituer des titres d'un Fonds Scotia à un autre Fonds Scotia tant que vous êtes admissible à détenir des titres de la série particulière de ce Fonds Scotia. Une substitution comporte un mouvement de fonds d'un fonds à un autre Fonds Scotia. En règle générale, il peut s'agir d'un ordre de vente et de souscription ou de conversion de vos titres. Nous décrivons ci-dessous les types d'échange que vous pouvez effectuer. Lorsque nous recevons votre ordre, nous vendons ou convertissons vos titres du premier Fonds et utilisons le produit pour souscrire des titres du deuxième Fonds Scotia. Les formalités de souscription et de vente des titres d'un Fonds Scotia s'appliquent également aux substitutions. Un Fonds peut également vous facturer des frais relatifs aux opérations à court terme ou aux opérations fréquentes si vous échangez des titres dans les 31 jours suivant l'achat ou effectuez des échanges multiples dans les 10 jours civils suivant l'achat. Veillez vous reporter à la rubrique *Opérations à court terme*.

Échanges entre les Fonds Société et les séries d'un Fonds Société

Un échange entre les actions de différents Fonds Société ou entre les actions des séries d'un même Fonds Société est considéré comme une conversion. Par conséquent, vous pouvez faire convertir des actions d'un Fonds Société en actions d'un autre Fonds Société tant que vous êtes admissible à cette série de l'autre Fonds Société. Vous pouvez convertir des actions d'une série en actions d'une autre série du même Fonds Société tant que vous êtes admissible à l'autre série du Fonds Société. Lorsque vous faites convertir des actions en actions d'un autre Fonds Société ou d'une autre série, la valeur de votre placement demeure la même (sans tenir compte des frais de conversion applicables), mais le nombre d'actions que vous détenez change, étant donné que chaque série de chaque Fonds Société a un prix par action différent. Une substitution d'actions d'une série d'un Fonds Société par des actions d'une même série ou d'une série différente d'un autre Fonds Société de la Société sera, en règle générale, considérée comme une disposition aux fins de l'impôt et, par conséquent, vous enregistrerez un gain ou une perte en capital. Comme le reclassement entre séries d'actions du même Fonds Société n'est en règle générale pas considéré comme une disposition aux fins fiscales, vous n'enregistrerez ni gain ni perte en capital, à condition que les deux séries d'actions tirent leur valeur, dans la même proportion, du même bien ou groupe de biens.

Échanges entre les Fonds Société et les Fiducies

Les échanges entre un Fonds Société et une Fiducie sont considérés comme une disposition aux fins de l'impôt. Si vous détenez vos titres dans un compte non enregistré, vous pourriez réaliser un gain en capital ou subir une perte en capital au moment de la disposition. Les gains en capital sont imposables.

Renseignements complémentaires sur les substitutions

- Les règles qui régissent l'achat et la vente d'actions s'appliquent également aux substitutions.
- Vous pouvez faire des substitutions entre les Fonds évalués dans une même monnaie.
- Votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons une confirmation dès que votre ordre aura été traité.

Comment vendre vos actions

En général, vos directives de vente doivent être faites par écrit, et votre banque ou votre courtier doit garantir votre

signature. Il se peut que nous vous demandions une autre preuve de votre autorisation de signer.

Nous enverrons votre paiement à votre courtier dans les deux jours ouvrables de la réception de votre ordre dûment rempli. Si vous vendez des actions d'un Fonds dans les 31 jours de leur achat, vous pourriez devoir payer des frais d'opérations à court terme. Veuillez vous reporter à la rubrique *Opérations à court terme* pour obtenir des détails à ce propos.

Vous pouvez également vendre des actions de façon régulière en établissant un programme de retraits automatiques. Veuillez vous reporter à la rubrique *Services facultatifs* pour obtenir des détails à ce propos.

Nous pouvons racheter vos actions dans certaines circonstances. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la retenue fiscale américaine* des présentes et à la rubrique *Actions des Fonds – Rachats* de la notice annuelle des Fonds pour plus de détails.

Renseignements complémentaires sur la vente

- Vous devez fournir tous les documents nécessaires dans les 10 jours ouvrables suivant l'établissement du prix de rachat. Si nous ne les recevons pas, nous ferons racheter les actions à la fermeture des bureaux le 10^e jour ouvrable. Si le coût de l'achat des actions est inférieur au produit de la vente, le Fonds conservera la différence. Si le coût de l'achat des actions est supérieur au produit de la vente, nous devons payer l'insuffisance. Nous pouvons recouvrer l'insuffisance et les frais connexes auprès du courtier qui a passé l'ordre, ou auprès de vous si vous nous avez passé l'ordre directement. Si vous avez recours à un courtier pour placer votre ordre, alors votre courtier peut stipuler dans l'entente convenue avec vous qu'il est en droit d'exiger de vous le remboursement d'un tel montant, plus les frais et charges complémentaires qu'il subit en raison de l'échec, par votre faute, du règlement d'un achat d'actions d'un Fonds.
- Les ordres de vente passés pour les sociétés par actions, fiducies, sociétés de personnes, mandataires, fiduciaires, copropriétaires survivants ou successions doivent être accompagnés des documents nécessaires et d'une preuve de l'autorisation de signer. L'ordre de vente ne prendra effet que lorsque le gestionnaire, pour le compte du Fonds, aura reçu tous les documents nécessaires, dûment remplis.
- Si vous détenez vos actions dans un compte non enregistré, vous aurez à payer de l'impôt au moment de la

disposition et cette disposition devrait donner lieu pour la plupart des porteurs de titres à un gain en capital ou à une perte en capital.

- Votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons une confirmation dès que votre ordre aura été traité. Si vous vendez des actions par l'intermédiaire du programme de retraits automatiques, vous recevrez une confirmation d'opération uniquement pour le premier retrait.

Suspension de votre droit d'acheter, de substituer et de vendre des actions

La réglementation sur les valeurs mobilières nous permet de suspendre temporairement votre droit de vendre vos actions du Fonds et de reporter le paiement du produit de la vente :

- pendant toute période où la négociation normale est suspendue à une bourse à laquelle des titres ou des instruments dérivés constituant plus de 50 % de la valeur ou de la position sur le marché sous-jacent de l'actif total du Fonds, compte non tenu des éléments de passifs, sont négociés et que ces titres ou instruments dérivés ne sont négociés à aucune autre bourse qui représente une alternative pratique raisonnable pour le Fonds;
- avec l'approbation des autorités en valeurs mobilières.

Nous pouvons également suspendre votre droit de vendre vos actions et reporter le paiement du produit de la vente si le Fonds dans lequel vous avez investi investit dans un fonds sous-jacent et que ce fonds sous-jacent suspend le droit du Fonds de racheter son placement.

Nous n'accepterons aucun ordre d'achat d'actions d'un Fonds pendant la période où nous avons suspendu le droit des épargnants de vendre leurs actions.

Vous pouvez retirer votre ordre de vente avant la fin de la période de suspension. Sinon, nous vendrons vos actions à la première valeur liquidative par action calculée après la levée de la suspension.

Opérations à court terme

Les opérations à court terme effectuées par des épargnants peuvent faire augmenter les frais d'un Fonds, ce qui peut avoir une incidence sur tous les épargnants du Fonds et sur l'intérêt financier des épargnants à long terme. Les opérations à court terme peuvent avoir une incidence sur le rendement d'un Fonds en obligeant le conseiller en valeurs à conserver plus d'argent dans le Fonds que ce qui serait autrement nécessaire. Pour dissuader quiconque d'effectuer des opérations à court terme, un Fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % du montant des actions que vous vendez

ou substituez, si vous vendez ou substituez des actions dans les 31 jours de leur achat. Les frais d'opérations à court terme ne s'appliquent pas :

- au rééquilibrage automatique qui fait partie des services fournis par le gestionnaire;
- aux opérations ne dépassant pas un certain montant minimum établi par le gestionnaire à l'occasion;
- aux rectifications d'opération ou à toute autre opération initiée par le gestionnaire ou le conseiller en valeurs applicable;
- aux transferts de titres d'un Fonds entre deux comptes appartenant au même porteur de titres;
- aux paiements au titre d'un FERR ou d'un FRV (au sens donné à ces termes ci-après) versés régulièrement;
- aux versements régulièrement effectués au programme de retraits automatiques.

Tout arrangement officiel ou officieux autorisant les opérations à court terme est décrit dans la notice annuelle du Fonds. Si la réglementation en valeurs mobilières impose l'adoption de politiques précises concernant les opérations à court terme, les Fonds adopteront de telles politiques si les autorités en valeurs mobilières les mettent en œuvre. Au besoin, ces politiques seront adoptées sans que le présent prospectus simplifié ou la notice annuelle du Fonds soit modifié et sans que vous en soyez avisé, à moins que la réglementation ne l'exige autrement.

Services facultatifs

Dans cette rubrique, vous apprendrez quels comptes, programmes et services sont offerts aux épargnants des Fonds Scotia. Pour plus de détails et pour obtenir des formulaires de demande, téléphonez-nous au 1-800-387-5004 pour le service en français ou au 1-800-268-9269 (416-750-3863 à Toronto) pour le service en anglais ou communiquez avec votre succursale de la Banque Scotia.

Cotisations par prélèvements automatiques

Après avoir effectué votre placement initial, vous pouvez effectuer à intervalles réguliers des cotisations par prélèvements automatiques (les « CPA ») pour les actions des séries A et T des Fonds au moyen de virements automatiques à partir de votre compte bancaire auprès de toute institution financière du Canada.

Renseignements complémentaires sur les cotisations par prélèvements automatiques

- Les cotisations par prélèvements automatiques peuvent se faire pour les comptes non enregistrés, les REER, les REEE, les REEI et les CELL. Veuillez vous reporter à la rubrique *Placements minimaux* pour obtenir des détails à ce propos.
- Vous pouvez choisir d'investir toutes les semaines, deux fois par semaine, deux fois par mois, mensuellement, bimestriellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.
- Nous transférerons automatiquement l'argent de votre compte bancaire aux Fonds que vous aurez choisis.
- Vous pouvez changer le montant investi et la fréquence de votre placement, ou encore mettre fin au programme en tout temps, en communiquant avec votre spécialiste en investissement inscrit.
- Nous pouvons modifier ou annuler le programme à tout moment.
- Si vous faites des achats au moyen de cotisations par prélèvements automatiques et que vous n'êtes pas un résident du Québec, vous recevrez un aperçu du fonds pour le Fonds dans lequel vous investissez seulement après l'achat initial, sauf si vous demandez à recevoir également l'aperçu du fonds après chaque achat ultérieur. Si vous désirez recevoir un exemplaire de l'aperçu du fonds après chaque achat ultérieur, veuillez communiquer avec votre courtier. L'aperçu du fonds courant se trouve à l'adresse www.sedar.com ou au www.fondsscotia.com. Les résidents du Québec recevront l'aperçu du fonds après

chaque achat ultérieur effectué au moyen d'un programme de cotisations par prélèvements automatiques. Malgré le fait qu'aucun droit de résolution n'est prévu par la loi à l'égard d'un achat ultérieur d'actions effectué au moyen d'une cotisation par prélèvements automatiques (puisque ce droit existe uniquement à l'égard des achats initiaux faits au moyen de CPA), vous aurez toujours le droit de demander des dommages-intérêts ou la nullité dans le cas où l'aperçu du fonds (ou les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié) contiendrait des informations fausses ou trompeuses, que vous ayez ou non demandé un aperçu du fonds pour les achats ultérieurs.

- Les programmes de cotisations par prélèvements automatiques qui ont été établis avant une fusion de Fonds seront rétablis dans des programmes similaires à l'égard du Fonds prorogé visé, à moins d'indication contraire de votre part.

Programme de retraits automatiques

Les programmes de retraits automatiques vous permettent de recevoir des paiements en espèces réguliers des Fonds. Le solde minimal requis pour participer au programme est de 50 000 \$ pour les Catégories Portefeuille INNOVA Scotia et de 10 000 \$ pour tous les autres Fonds, et le montant minimum pour chaque retrait est de 50 \$.

Renseignements complémentaires sur le programme de retraits automatiques

- Le programme de retraits automatiques est uniquement offert pour les comptes non enregistrés ainsi que la série A et la série T.
- Vous pouvez choisir de recevoir des paiements mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.
- Nous vendrons automatiquement le nombre d'actions nécessaire pour effectuer des paiements à votre compte bancaire auprès de toute institution financière du Canada, ou par chèque.
- Si vous détenez vos actions dans un compte non enregistré, il se peut que vous réalisiez un gain en capital ou que vous subissiez une perte en capital. Les gains en capital sont imposables.
- Vous pouvez changer les Fonds et le montant ou la fréquence de vos paiements, ou encore annuler le programme en communiquant avec votre spécialiste en investissement inscrit.

- Les programmes de retraits automatiques qui ont été établis avant une fusion de Fonds seront rétablis dans des programmes similaires à l'égard du Fonds prorogé visé, à moins d'indication contraire de votre part.
- Nous pouvons modifier ou annuler le programme, ou encore renoncer aux montants minimaux à tout moment.

Si les montants que vous retirez sont supérieurs au rendement de vos actions, vous risquez d'épuiser votre placement.

Régimes enregistrés

Des régimes enregistrés Scotia, notamment des REER, des FERR, des REEI, des comptes de retraite avec immobilisation des fonds, des régimes d'épargne-retraite immobilisé, des fonds de revenu viager, des fonds de revenu de retraite immobilisé, des fonds de revenu de retraite prescrit, des REEE et des CELI sont offerts par votre courtier ou conseiller à une succursale de la Banque Scotia. Vous pouvez investir des sommes forfaitaires ou, si vous le préférez, vous pouvez établir un programme d'investissement automatique au moyen de cotisations par prélèvements automatiques. Veuillez vous reporter à la rubrique *Placements minimaux* pour connaître les montants minimaux des placements. Vous pouvez aussi détenir des actions des Fonds dans des régimes enregistrés autogérés auprès d'autres institutions financières. Il se pourrait qu'on vous demande des frais pour de tels régimes.

Frais

Dans la présente rubrique, nous décrivons les frais que vous pourriez avoir à payer si vous investissez dans les Fonds. Il se peut que vous ayez à payer des frais directement, ou alors les Fonds peuvent avoir à en payer certains, ce qui peut réduire la valeur de votre placement. Les Fonds sont tenus d'acquitter la taxe sur les produits et services (la « **TPS** ») ou la taxe de vente harmonisée (la « **TVH** ») sur les frais de gestion et certains autres frais d'exploitation à l'égard de chaque série d'actions. La TPS est actuellement de 5 % et la TVH se situe actuellement entre 13 % et 15 % selon la province. Par conséquent, la modification des taux de TVH en vigueur, l'adoption de la TVH par d'autres provinces, l'abandon de la TVH par les provinces qui l'avaient déjà adoptée et des changements dans la répartition des territoires de résidence des épargnants dans chaque série de

parts pourraient avoir une incidence sur les Fonds d'une année à l'autre.

Le gestionnaire n'est pas tenu d'obtenir l'approbation des porteurs de titres pour l'établissement ou la modification de la méthode de calcul des frais imputés à un Fonds ou imposés directement aux porteurs de titres du Fonds d'une manière qui pourrait entraîner une augmentation des frais pour les porteurs de titres, pourvu toutefois que l'établissement ou le changement soit fait uniquement si un préavis a été envoyé aux porteurs de titres au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur du changement.

Frais payables par les Fonds

Frais de gestion

Les frais de gestion couvrent les frais engagés pour gérer les Fonds et prendre des mesures pour obtenir une analyse des placements, formuler des recommandations et prendre des décisions de placement pour les Fonds, conclure des ententes de placement, de vente et de promotion et fournir ou coordonner la prestation d'autres services.

Chaque Fonds nous verse des frais de gestion pour chaque série d'actions. Ces frais sont calculés et comptabilisés quotidiennement et versés mensuellement. Les taux annuels, lesquels sont des pourcentages de la valeur liquidative, des frais de gestion pour les actions des séries A et T de chaque Fonds sont les suivants :

Fonds	Frais de gestion annuels	
	Série A	Série T
Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré	1,10 %	–
Catégorie Scotia mixte titres à revenu fixe	1,10 %	–
Catégorie Scotia de dividendes canadiens	1,50 %	–
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes	1,75 %	–
Catégorie Scotia mixte actions américaines	1,75 %	–
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux	1,50 %	–
Catégorie Scotia mixte actions internationales	1,75 %	–
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	1,60 %	–
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	1,70 %	1,70 %
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	1,80 %	1,80 %
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	1,90 %	1,90 %
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	2,00 %	2,00 %
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	1,85 %	1,85 %
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	1,95 %	1,95 %
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	2,05 %	2,05 %
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	2,15 %	2,15 %

Frais payables par les Fonds (suite)

Remise sur les frais de gestion

Afin de favoriser les très gros placements dans un Fonds et d'exiger des frais de gestion réels qui soient concurrentiels pour ces placements, le gestionnaire peut accepter de renoncer à une partie des frais de gestion qu'il serait par ailleurs en droit de recevoir d'un Fonds ou d'un actionnaire relativement au placement d'un actionnaire dans ce Fonds. Un montant correspondant au montant de cette renonciation peut être versé à l'actionnaire par le Fonds ou le gestionnaire, selon le cas (une « **remise sur les frais de gestion** »). De cette façon, les remises sur les frais de gestion sont effectivement supportées par le gestionnaire et non par les Fonds ou l'actionnaire, car les Fonds ou l'actionnaire, selon le cas, paient des frais de gestion réduits. Toutes les remises sur les frais de gestion sont automatiquement réinvesties dans d'autres actions de la série pertinente d'un Fonds. Le paiement par le Fonds ou le gestionnaire, selon le cas, des remises sur les frais de gestion à un actionnaire à l'égard d'un gros placement est entièrement négociable entre le gestionnaire, à titre de mandataire du Fonds, et le conseiller ou le courtier en épargne collective de l'actionnaire et est surtout basé sur la taille du placement dans le Fonds. Le gestionnaire confirme par écrit au conseiller ou au courtier en épargne collective de l'actionnaire les détails relatifs à toute remise sur les frais de gestion.

Frais d'administration et autres frais d'exploitation

Le gestionnaire verse certains frais d'exploitation des Fonds. Ces frais comprennent les droits de dépôt et les autres frais d'exploitation courants, notamment les frais de tenue des registres, de comptabilité et d'évaluation du Fonds; les frais de dépôt; les frais d'audit et juridiques; les coûts liés à l'établissement et à la distribution des rapports annuels et semestriels, des prospectus, des aperçus du fonds et des déclarations, et les documents destinés aux épargnants. En retour, chaque Fonds verse des frais d'administration fixes qui sont calculés et accumulés quotidiennement, et versés mensuellement. Les frais d'administration peuvent varier selon la série d'actions ainsi que selon le Fonds. Les taux annuels des frais d'administration des actions des séries A et T de chaque Fonds, lesquels sont des pourcentages de la valeur liquidative sont les suivants :

Fonds	Frais d'administration annuels	
	Série A	Série T
Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré	0,10 %	–
Catégorie Scotia mixte titres à revenu fixe	0,10 %	–
Catégorie Scotia de dividendes canadiens	0,10 %	–
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes	0,15 %	–
Catégorie Scotia mixte actions américaines	0,20 %	–
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux	0,30 %	–
Catégorie Scotia mixte actions internationales	0,30 %	–
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	0,10 %	–
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	0,10 %	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	0,10 %	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	0,10 %	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	0,10 %	0,10 %
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	0,10 %	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	0,10 %	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	0,10 %	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	0,10 %	0,10 %

Frais payables par les Fonds (suite)

Chaque Fonds paie également des frais d'exploitation directement, y compris les frais liés au conseil d'administration de la société, les frais liés au CEI des Fonds, les coûts liés à de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires, y compris, notamment, les coûts associés au respect des normes internationales d'information financière, des règles canadiennes relatives à la déclaration d'opérations d'instruments dérivés CDT et de la « règle Volcker » (*Volcker Rule*) prévue dans la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* et d'autres règlements américains applicables, les frais nouvellement introduits par un organisme de réglementation ou un autre organisme gouvernemental qui sont basés sur l'actif ou d'autres critères des Fonds, les frais d'opérations, y compris tous les frais liés aux instruments dérivés, et les frais liés aux emprunts (collectivement, les *autres frais du fonds*), et les taxes (notamment la TPS ou la TVH, selon le cas).

Le prix d'achat de tous les titres et autres biens acquis par les Fonds ou en leur nom (y compris les frais de courtage, les commissions et les frais de services versés dans le cadre de l'achat ou de la vente des titres et des biens en question) est considéré comme le coût en capital payé directement par les Fonds et, par conséquent, il n'est pas considéré comme faisant partie des frais d'exploitation des Fonds payés par le gestionnaire.

D'autres frais du fonds seront répartis entre les Fonds et chaque série d'un Fonds à ses propres frais et sa quote-part proportionnelle des frais du fonds qui sont communs à toutes les séries. Actuellement, chaque membre du CEI a droit à une provision annuelle de 50 000 \$ (de 65 000 \$ pour ce qui est du président) et à un jeton de présence de 2 000 \$ par réunion du CEI à laquelle il assiste. Chaque OPC géré par le gestionnaire auquel le Règlement 81-107 s'applique verse une quote-part de la rémunération totale versée au CEI chaque année et rembourse aux membres du CEI les frais qu'ils ont engagés dans le cadre des services qu'ils rendent en tant que membres du CEI. La quote-part de la rémunération du CEI que chaque Fonds doit verser sera mentionnée dans les états financiers des Fonds. Le gestionnaire peut, pendant certains exercices et dans certains cas, payer une partie des frais d'administration ou des autres frais du fonds. Les frais d'administration et les autres frais du fonds sont inclus dans le ratio des frais de gestion d'un Fonds.

Ratio des frais de gestion

Chaque Fonds acquitte la totalité des frais relatifs à son exploitation et à la conduite de ses activités, y compris a) les frais de gestion versés au gestionnaire pour des services de gestion générale; b) les frais d'administration payés au gestionnaire; et c) les autres frais du fonds (et les taxes). Ces frais sont exprimés annuellement selon chaque Fonds sous la forme d'un ratio annuel des frais de gestion, qui correspond au total des charges, y compris, s'il y a lieu, une quote-part des frais du fonds sous-jacent assumés indirectement par le Fonds, de chaque série du Fonds pour l'année exprimé en pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne du Fonds pour l'année, ce ratio étant calculé en conformité avec la législation applicable en matière de valeurs mobilières.

Fonds qui investissent dans d'autres fonds

Des frais sont payables par le fonds sous-jacent dans lequel un Fonds investit, en sus des frais payables par le Fonds. Un fonds sous-jacent paie ses propres frais d'administration et autres frais, lesquels s'ajoutent aux frais d'administration et aux autres frais payables par un Fonds qui investit dans le fonds sous-jacent. Toutefois, un Fonds n'assumera pas de frais de gestion ou de primes au rendement qui, pour une personne raisonnable, constitueraient un dédoublement des frais que doivent assumer les fonds sous-jacents de ce Fonds pour le même service. De plus, un Fonds ne versera pas de frais d'acquisition ni de frais de rachat à l'acquisition ou au rachat de titres d'un fonds sous-jacent.

Frais payables directement par vous

Aucuns frais de vente ni de rachat ne sont payables par un Fonds lorsqu'il achète ou vend des titres d'un fonds sous-jacent géré par nous ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens si le paiement de ces frais pourrait raisonnablement être perçu comme un paiement en double des frais payables par un épargnant du Fonds.

Frais d'acquisition

Aucuns

Frais de rachat

Aucuns

Frais de substitution

Aucuns

Frais d'opérations à court terme

Pour dissuader quiconque d'effectuer des opérations à court terme, un Fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % du montant des actions que vous vendez ou substituez, si vous vendez ou substituez vos actions dans les 31 jours de leur achat. Veuillez vous reporter à la rubrique *Opérations à court terme*.

Frais payables directement par vous (suite)

Frais relatifs aux régimes enregistrés

Si vous investissez par l'intermédiaire d'un régime enregistré offert auprès de Placements Scotia Inc., des frais de retrait ou des frais de transfert d'au plus 50 \$ peuvent s'appliquer. Si vous investissez par l'intermédiaire d'un régime enregistré autogéré offert auprès d'un autre courtier ou conseiller Scotia ou d'une autre institution financière, vous pouvez communiquer avec votre courtier afin de déterminer si l'institution financière exige des frais liés à votre régime enregistré.

Autres frais

- Cotisations par prélèvements automatiques : aucuns
- Programme de retraits automatiques : aucuns

Incidence des frais d'acquisition

Les actions des séries A et T des Fonds ne comportent pas de frais d'acquisition. Cela signifie que vous ne payez aucune commission de vente lorsque vous achetez, substituez ou vendez des actions de ces séries par l'intermédiaire de Placements Scotia Inc. ou de Scotia Capitaux Inc. (y compris

ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE). Il se peut que vous ayez à payer une commission de vente ou d'autres frais si vous achetez, substituez ou vendez des actions par l'intermédiaire d'autres courtiers. Veuillez vous reporter à la rubrique *Rémunération du courtier* ci-après.

Rémunération du courtier

Dans cette rubrique, nous expliquons la façon dont nous rémunérons les courtiers lorsque vous investissez dans des actions des séries A et T des Fonds.

Commissions de suivi

Nous pouvons verser aux employés de Placements Scotia Inc., ScotiaMcLeod ou de Scotia iTRADE ou aux autres courtiers inscrits une commission de suivi sur les actions des séries A et T des Fonds. Les frais sont calculés quotidiennement et payés mensuellement et, sous réserve de certaines conditions, sont fondés sur la valeur des actions des séries A et T de chaque Fonds que les épargnants détiennent, vendues par un courtier, aux taux annuels suivants :

Fonds	Taux annuels maximaux de la commission de suivi	
	Série A	Série T
Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré		
Catégorie Scotia mixte titres à revenu fixe	jusqu'à 0,50 %	–
Catégorie Scotia de dividendes canadiens		
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux		
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes		
Catégorie Scotia mixte actions américaines		
Catégorie Scotia mixte actions internationales	jusqu'à 1,00 %	–
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	jusqu'à 0,75 %	–
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia		
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia		
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia		
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia		
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia		
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia		
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia		
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	jusqu'à 1,00 %	jusqu'à 1,00 %

Incidences fiscales pour les épargnants

La présente rubrique constitue un résumé général des incidences fiscales fédérales canadiennes qui s'appliquent à votre placement dans le Fonds. Aux termes de celui-ci, il est donc supposé que :

- vous êtes un particulier (autre qu'une fiducie);
- vous êtes un résident canadien;

Programmes d'encouragement des ventes

Les membres de la Banque Scotia peuvent inclure la vente de titres des Fonds dans leur programme général d'encouragement. Ces programmes comportent plusieurs produits différents de la Banque Scotia. Nous pouvons offrir d'autres programmes d'encouragement, tant qu'ils sont approuvés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les Fonds et leurs porteurs de titres ne paient aucuns frais pour les programmes d'encouragement.

Participation

La Banque de Nouvelle-Écosse est, directement ou indirectement, propriétaire de la totalité des titres de Placements Scotia Inc. et de Scotia Capitaux Inc. (qui comprend ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE). Les courtiers précités peuvent vendre des actions des Fonds.

Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

Le coût des commissions de vente et de service et des programmes d'encouragement relatifs aux ventes a représenté environ 46 % du total des frais de gestion que nous avons tirés de tous les Fonds Scotia au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

- vous n'avez pas de lien de dépendance avec le Fonds;
- vous détenez vos actions à titre d'immobilisations.

Le présent résumé suppose que la société sera une « société de placement à capital variable », au sens de la Loi de l'impôt, à tous moments importants. La présente section

n'est pas exhaustive et votre situation pourrait être différente. Vous devriez donc consulter votre conseiller fiscal au sujet de votre situation personnelle.

Actions détenues dans un régime enregistré

Pourvu que la société soit une « société de placement à capital variable » au sens de la Loi de l'impôt à tous les moments importants, les actions de la société seront des « placements admissibles » pour les régimes enregistrés. Pourvu que le titulaire d'un CELI ou le rentier d'un REER ou d'un FERR (i) n'ait pas de lien de dépendance avec la société et (ii) n'ait pas de « participation importante » (au sens de la Loi de l'impôt) dans la société, les actions d'une série du Fonds ne seront pas un placement interdit pour le CELI, le REER ou le FERR. Les règles relatives aux placements interdits s'appliquent aussi à une fiducie régie par un REEE ou un REEI à compter du 22 mars 2017. Les épargnants devraient consulter leurs conseillers en fiscalité quant à savoir si un placement dans le Fonds constitue un placement interdit pour leur CELI, REER, FERR, REEE ou REEI.

Si vous détenez des actions d'un Fonds dans un régime enregistré, vous ne payez aucun impôt sur les dividendes que le Fonds touche sur ces actions ou sur les gains en capital que reçoit votre régime enregistré à la vente ou à la substitution d'actions détenues dans le cadre du régime. Les retraits d'un régime enregistré (autre qu'un CELI) seront généralement assujettis à l'impôt.

Actions détenues dans un compte non enregistré

Dividendes des Fonds

La société peut verser des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur les gains en capital. Les dividendes sont imposables au cours de l'année où vous les recevez, que vous les receviez en espèces ou que vous les réinvestissez dans d'autres actions.

Vous pouvez vous prévaloir du traitement accordé aux dividendes ordinaires par le biais de la majoration et du crédit d'impôt qui s'applique aux dividendes imposables reçus d'une société canadienne imposable. Un taux majoré de crédit d'impôt pour dividendes est prévu pour certains « dividendes déterminés » d'une société. La société attribuera ses dividendes imposables comme des « dividendes déterminés » dans la mesure permise par la Loi de l'impôt.

Les dividendes sur les gains en capital sont considérés comme des distributions de gains en capital réalisés par la société et ils seront, de façon générale, considérés comme des gains en capital que vous avez réalisés. En général, vous devez inclure la moitié du montant des gains en capital dans votre revenu aux fins de l'impôt. La société peut verser des

dividendes sur les gains en capital aux actionnaires d'un ou de plusieurs Fonds donnés afin d'obtenir un remboursement de l'impôt sur les gains en capital payable par la société, dans son ensemble, que cet impôt soit lié au non au portefeuille de placement attribuable à un ou plusieurs Fonds.

Les distributions faites sur les actions de série T devraient représenter un remboursement de capital, mais elles peuvent comprendre également des dividendes ordinaires et (ou) des dividendes sur gains en capital. Si la société verse un remboursement de capital sur une catégorie ou une série d'actions, ce montant ne sera généralement pas imposable, mais réduira le prix de base rajusté de vos actions. Si la réduction du prix de base rajusté de vos actions faisait en sorte que le prix de base rajusté en question devenait négatif, ce montant sera traité comme un gain en capital et le prix de base rajusté des actions sera alors nul.

Le cours d'une action d'un Fonds peut comprendre le revenu ou les gains en capital que le Fonds a gagnés, mais qu'il n'a pas encore réalisés ou distribués. Si vous achetez des actions d'un Fonds avant qu'il verse un dividende, le dividende que vous recevrez sera imposable, même si le Fonds a gagné le montant avant que vous n'investissiez dans celui-ci. Par exemple, le Fonds peut verser son seul ou plus important dividende en décembre. Si vous achetez des actions vers la fin de l'année, vous aurez à payer de l'impôt sur le dividende que vous recevez, et ce, même si votre placement dans le Fonds n'était pas pour l'année entière.

En règle générale, vous devez inclure dans votre revenu la remise sur les frais de gestion dont vous avez bénéficié. Toutefois, dans certaines circonstances, vous pouvez plutôt choisir de réduire le prix de base rajusté de vos titres du montant de la remise.

Nous émettons à votre intention un relevé d'impôt indiquant le montant imposable de vos dividendes et tout crédit d'impôt fédéral pour dividendes qui s'applique, ainsi que les dividendes sur les gains en capital à l'égard de l'année d'imposition précédente.

Gains (ou pertes) en capital des épargnants

La disposition d'une action, notamment au moyen d'un rachat d'actions ou d'un échange d'actions d'une série en particulier d'un Fonds contre des titres d'un autre Fonds peut donner lieu à un gain en capital ou à une perte en capital. Votre gain en capital ou votre perte en capital correspond à la différence entre le produit de la disposition (d'une façon générale, la contrepartie reçue de la disposition déduction faite des coûts de disposition raisonnables) et votre prix de base rajusté de cette action.

Si vous disposez d'actions d'un Fonds et que vous, votre conjoint ou toute autre personne affiliée à vous (y compris une société sur laquelle vous exercez un contrôle) avez acquis des actions du même Fonds dans les 30 jours qui précèdent ou qui suivent la disposition de vos actions (les nouvelles actions ainsi acquises étant considérées comme des « biens de remplacement »), votre perte en capital peut être réputée une « perte apparente ». Dans ce cas, votre perte sera réputée nulle, et le montant de votre perte sera plutôt ajouté au prix de base rajusté des actions qui constituent des « biens de remplacement ».

Une substitution d'actions d'une série d'un Fonds Société par des actions d'une même série ou d'une série différente d'un autre Fonds Société de la société sera, en règle générale, considérée comme une disposition aux fins de l'impôt et, par conséquent, vous enregistrerez un gain ou une perte en capital.

Calcul du prix de base rajusté

Aux fins fiscales, vous devez calculer votre prix de base rajusté en dollars canadiens séparément pour chaque série d'actions d'un Fonds que vous détenez.

En règle générale, le prix de base rajusté global de vos actions d'une série d'un Fonds est :

- le montant total payé pour toutes vos actions de la série du Fonds (y compris les frais d'acquisition);
- plus les dividendes et la remise sur les frais de gestion réinvestis dans des actions additionnelles de cette série du Fonds;

Quels sont vos droits?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié, de l'aperçu du fonds ou un droit d'annulation de toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de titres d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de

- moins tout remboursement de capital à l'égard d'actions de cette série du Fonds;
- moins le prix de base rajusté des actions de cette série que vous avez fait racheter ou dont vous vous êtes départi.

Le prix de base rajusté de chacune de vos actions d'une série d'un Fonds sera généralement égal au prix de base rajusté global de toutes les actions de la série en question du Fonds que vous détenez au moment de la disposition divisé par le nombre total d'actions de la série du Fonds que vous détenez. Vous devriez tenir un registre détaillé du coût d'achat de vos actions et des dividendes que vous recevez pour pouvoir calculer le prix de base rajusté de vos actions. Vous voudrez peut-être consulter un expert en fiscalité à ce sujet.

Taux de rotation des titres en portefeuille

Chaque Fonds publie son taux de rotation des titres en portefeuille dans son rapport de la direction sur le rendement du fonds. Le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille au cours d'une année est élevé, plus les frais d'opérations devant être payés par le Fonds au cours de l'année sont élevés, et plus il est probable que le Fonds réalisera des gains ou subira des pertes. Il n'y a pas nécessairement de corrélation entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle, un aperçu du fonds ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chaque Fonds dans la dernière notice annuelle, le dernier aperçu du fonds, les derniers rapports financiers intermédiaires et états financiers annuels et les derniers rapports de la direction sur le rendement du fonds annuel et intermédiaire déposés. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents sur demande gratuitement en composant le 1-800-387-5004 pour le service en français ou le 1-800-268-9269 (416-750-3863 de Toronto) pour le service en anglais, ou en le demandant à Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Vous trouverez également ces documents sur notre site Web au www.fondsscotia.com.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, sur le site Web www.sedar.com.

Fonds Scotia^{MD} Prospectus simplifié

Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré (actions de série A)

Catégorie Scotia mixte titres à revenu fixe (actions de série A)

Catégorie Scotia de dividendes canadiens (actions de série A)

Catégorie Scotia mixte actions canadiennes (actions de série A)

Catégorie Scotia mixte actions américaines (actions de série A)

Catégorie Scotia de dividendes mondiaux (actions de série A)

Catégorie Scotia mixte actions internationales (actions de série A)

Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia (actions de série A)

Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia (actions de série A et de série T)

Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia (actions de série A et de série T)

Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia (actions de série A et de série T)

Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia (actions de série A et de série T)

Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia (actions de série A et de série T)

Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia (actions de série A et de série T)

Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia (actions de série A et de série T)

Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia (actions de série A et de série T)

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
1, Adelaide Street East
28^e étage
Toronto (Ontario) M5C 2V9

^{MD} Marques de commerce déposées de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisées sous licence.